



Merci aux membres des réseaux CIVAM et AFIP ayant participé à cette publication: ADAR CIVAM, AFIPAR, Agribio 04, FRCIVAM Auvergne, FRCIVAM Bretagne, FRCIVAM LR-MP, FRCIVAM Poitou-Charentes, GRCIVAM PACA. Merci à Stéphane Fournier, Jean-Louis Robillard et Jean-Luc Hallé pour leur contribution. Cette publication a été rédigée avec la participation et le soutien des journalistes de l'Agence de diffusion et information rurale (ADIR). Toutes les photos de ce document proviennent des réseaux partenaires.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	Au cœur des territoires et des politiques publiques	2
ÉCLAIRAGE	Les SAAT, un angle d'approche innovant et prometteur du développement agricole	4
ANALYSE	La commission SAAT: repenser l'agriculture et l'alimentation Des systèmes agricoles et alimentaires pour quels territoires?	8
	Recréer une économie territoriale et agricole	
	Quels modes d'articulation et de coopération?	14
TÉMOIGNAGES	La concertation pour construire une autre politique régionale par Jean-Louis Robillard	16
	La Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), un exemple de politique agricole et alimentaire locale Interview de Jean-Luc Hallé, vice-président de la CAD et maire d'Hamel (59)	17
FICHE INITIATIVES	Auvergne-Rhône-Alpes – Communauté de communes de Courpières Favoriser l'installation agricole par l'approvisionnement local des cantines	19
	Auvergne-Rhône-Alpes – Parc Naturel Régional du Livradois Forez Renforcer la coopération entre acteurs grâce au réseau Saveurs du Livradois	23
	Bourgogne-Franche Comté – Grand Besançon La concertation pour renforcer le lien ville-campagne et créer des activités agricoles	28
	Bretagne – Finistère Créer une micro-filière territoriale autour du Porc Blanc de l'Ouest avec les restaurateurs	28
	Bretagne – Rennes Améliorer les pratiques sur des exploitations par la relocalisation des débouchés alimentaires	31
	Nouvelle Aquitaine – Dolus d'Oléron Développer l'agriculture biologique sur les friches de l'île et redynamiser le centre-bourg	34
	Nouvelle Aquitaine - Montmorillonnais Construire des partenariats pour l'approvisionnement local de la restauration hors domicile	37
	Occitanie – Causse Méjean Redynamiser le territoire par le développement d'une filière farine	40
	Provence-Alpes-Côte d'Azur – Lubéron Créer un territoire panicole autour de semences adaptées aux besoins locaux	
CONCLUSION	Agriculture et alimentation : un projet de société	46
ANNEXES	Le réseau CIVAM et ses publications	47

Françoise Sinoir,

agricultrice et membre du réseau CIVAM

Elisabeth Hervé,

administratrice de Réseau CIVAM et référente de la commission SAAT

AVANT-PROPOS

AU CŒUR DES TERRITOIRES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

ujourd'hui, alors que la production mondiale paraît encore abondante, alors que la technique a permis d'affranchir les travaux agricoles d'une certaine pénibilité et d'améliorer les conditions de conservation des aliments, il est devenu nécessaire de mener un travail conséquent sur la qualité de l'alimentation et son accessibilité, vitales pour tous.

L'agriculture française ne garantit pas la qualité de l'alimentation du fait de ses techniques

(utilisation d'une grande quantité de pesticides et d'engrais chimiques) ou à cause des transformateurs en majorité industriels qui

> utilisent certains ingrédients en grande quantité (sucre, sel, additifs, etc.).

DROIT À L'ALIMENTATION

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation définit le droit à l'alimentation comme: « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante (...). Il comprend également l'accès aux ressources et aux moyens pour assurer et produire sa propre subsistance: l'accès à la terre, la sécurité de la propriété (...), l'accès à l'eau, aux semences, aux crédits, aux technologies et aux marchés locaux et régionaux, y compris pour les groupes vulnérables et discriminés. »

Source: Le doit à l'alimentation, Christophe Golay.

Elle ne garantit pas non plus son accessibilité. Alors qu'il est devenu nécessaire de repenser l'alimentation comme un commun, le droit à l'alimentation ne fait pas l'objet de textes législatifs en France. Il est pourtant primordial.

Placer les citoyens au cœur des décisions relatives à l'alimentation est primordial, car

ils sont directement tributaires des pratiques agricoles et de leurs incidences sur l'environnement et la santé de chacun. Enfin, les modes de production agricole et alimentaire conçus dans une optique prioritairement économique engendrent des bouleversements sociaux et environnementaux, aux conséquences financières qu'il convient de prendre en compte de façon urgente.

Les travaux des réseaux CIVAM et AFIP¹ sur les circuits courts de distribution alimentaire ont pu être menés grâce à leur connaissance des

territoires ruraux, par des méthodes d'éducation populaire. Les paysans, les citoyens, les responsables politiques s'y côtoient, s'y investissent dans un esprit de solidarité, une exigence de concertation et le souci de préserver l'environnement, tout en prenant en compte la particularité de chaque territoire et l'originalité de chaque projet.

Ces travaux menés depuis de nombreuses années changent désormais d'échelle, à

l'aune de la mobilisation frémissante devant les pertes de terres agricoles, la diminution du nombre de paysans, les problématiques de santé publique, le gaspillage alimentaire, les dérèglements environnementaux, la distribution de l'aide alimentaire toujours croissante... Mille raisons de faire de l'alimentation un sujet de la plus haute importance, en France et partout dans le monde.

¹ Les réseaux CIVAM et AFIP ont publié de nombreux guides d'accompagnement et outils d'aide à la décision pour accompagner le développement des circuits courts de distribution alimentaire. Ils ont aussi publié plusieurs études et capitalisation d'initiatives issues de projets de recherche-action développés au cours des dernières années.

C'est avec intérêt que les réseaux CIVAM et AFIP suivent aujourd'hui la mise en place des Projet alimentaires territoriaux (PAT) créés par la Loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014. L'approche politique qui émerge sur ces questions gagnera cependant en efficacité en prenant en compte tous les projets déjà initiés sur le territoire. Elle se développera de façon efficiente si les acteurs prennent la place qui leur revient sur les territoires, dans une dynamique de structuration découlant de l'histoire locale. La géographie d'un territoire, les relations entre ses habitants, les particularités climatiques, les habitudes de vie des habitants forment un socle sur lequel s'appuient les organisations alimentaires. Il y a autant de projets que de territoires et la mondialisation n'en finit pas de se casser les dents quand elle se met à table sur le sujet. La question de l'alimentation de chacun se joue à toutes les échelles du local au global.

Introduire plus de démocratie et favoriser la participation de tous est une priorité. Les réseaux CIVAM et AFIP, par leur maillage sur le territoire français et la longue histoire qui leur a permis d'anticiper les évolutions agricoles et sociétales, s'engagent avec pertinence au cœur des politiques publiques concernant l'alimentation. Si l'accompagnement des agriculteurs et des acteurs ruraux reste au cœur de leur projet associatif, les Systèmes agricoles et alimentaires territorialisés (SAAT) représentent un cadre d'action politique multi-acteurs. Cette expérience reconnue peut aujourd'hui servir à l'accompagnement d'autres projets agricoles et alimentaires pour une démultiplication d'actions sur les territoires; avec en retour la création de dynamiques citoyennes, politiques et agricoles, terreau de vie sur chaque territoire.

Ce recueil s'attache à montrer, pour tous ceux qui sont concernés par les questions agricoles et alimentaires (CIVAM, associations de développement agricole, paysans, responsables politiques, citoyens et « mangeurs »), combien il est utile (mais aussi complexe) de renouveler ces questions en les plaçant au cœur des territoires et des

politiques publiques. Curieu-

sement, l'ouverture planétaire n'aura pas suffi à réduire totalement la diversité et aura même permis de (re)découvrir une diversité de pratiques et produits agricoles, liés aux sols, aux climats, aux cultures locales, mais aussi à la diversité de régimes alimentaires, de recettes et de « systèmes ».

À travers la description d'expériences menées dans notre réseau (voir les fiches expériences) et grâce aux apports de chercheurs, cet ouvrage propose de nourrir la réflexion pour de nouvelles approches concertées et pour plus de démocratie autour de l'agriculture et de l'alimentation. Le développement d'un SAAT nécessite d'impliquer tous les acteurs à chaque niveau d'organisation et dans l'analyse de l'amont (système de production, avec les agriculteurs) à l'aval (le repas, avec les « mangeurs »).

PATET SAAT

Définis par la Loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les Proiets alimentaires territoriaux visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. Ils sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Les Systèmes agricoles et alimentaires territorialisés (SAAT) représentent un cadre d'action politique multi-acteurs.

Stéphane Fournier,

UMR Innovation Montpellier SupAgro, co-responsable du Mastère Spécialisé « Innovations et Politiques pour une Alimentation Durable » (IPAD)

LES SAAT, UN ANGLE D'APPROCHE INNOVANT ET PROMETTEUR DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

e développement des circuits courts a démontré son intérêt. Le modèle conventionnel dominant, « agro-industriel », a suscité une forte distanciation entre les producteurs et les consommateurs, du point de vue économique (du fait de l'intermédiation des filières), géographique (liée à l'urbanisation) et cognitif (la technicisation de l'agriculture et de l'agroalimentaire rendant la connaissance des techniques employées moins accessible aux consommateurs). Cette déconnexion a poussé ces derniers, moins informés et sensibilisés sur les évolutions du monde agricole, à rechercher un approvisionnement alimentaire au moindre coût possible ou au meilleur rapport qualité/prix.

Cette déconnexion a été induite par, mais a aussi suscité, le développement d'un modèle de production et de distribution agro-industriel de plus en plus globalisé, fondé sur une agriculture intensive, des filières longues, une transformation agroalimentaire à grande échelle et une distribution de masse. De très nombreuses innovations techniques et organisationnelles ont visé à réduire les coûts et les prix finaux proposés aux consommateurs, tout en assurant la qualité sanitaire des produits. Ces innovations ont bien souvent eu des conséquences négatives importantes sur la société et l'environnement (trop faible rémunération des acteurs de l'amont des filières, exode rural, pauvreté, dégradation des ressources naturelles, réduction de la biodiversité...). Elles ont débouché sur les processus d'intensification (pour faire face à la baisse des revenus) et de concentration de la production agricole que l'on connait aujourd'hui1.



La logique des circuits courts

Les circuits courts reposent sur une autre logique. Les consommateurs, « reconnectés » à la production agricole, en comprenant les enjeux, acceptent de payer plus cher pour des produits plus responsables sur le plan environnemental ou social. Les circuits courts leur permettent de redonner du sens à leur alimentation². Les producteurs peuvent alors percevoir une meilleure rémunération de leur travail et bénéficier d'une reconnaissance sociale fort différente.

Au cours des dernières années, certaines limites des circuits courts sont pourtant également apparues: ainsi, cette meilleure rémunération du producteur n'est bien souvent possible qu'au prix de nombreuses heures de travail hebdomadaires; le bilan carbone est parfois supérieur à celui des filières longues (du fait notamment du « dernier kilomètre parcouru » par des produits que les consommateurs viennent chercher en voiture et en petites quantités individuellement)... 3 Petit

Le renforcement des interactions entre les acteurs des systèmes aaricoles et alimentaires développés à une échelle territoriale pourrait, tout en participant au développement des circuits courts, créer des synergies, des effets d'entrainement et des innovations.

¹ Rastoin J.-L. et Ghersi G., 2010. Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques. Éditions Quae, Versailles, 565 p.

² Brunori G., 2007. Local food and alternative food networks: a communication perspective. Anthropology of food.

³ Esnouf C., Russel M. et Bricas N. (coord.), 2008. Pour une alimentation durable - Réflexion stratégique duALIne, Éditions Quae.

à petit, ces limites s'amenuisent cependant. Un processus d'apprentissage collectif, d'essai-erreur est en œuvre, permettant d'identifier et d'expérimenter de nouvelles solutions logistiques. Il est permis par la mise en réseau des acteurs des circuits courts à une échelle régionale ou nationale, grâce notamment aux actions des CIVAM et d'autres organisations (Mouvement interrégional des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne; Centre de ressources pour l'essaimage des AMAP; réseaux de boutiques paysannes...). Outre une recherche collective de solutions techniques plus efficientes, ces réseaux visent expressément un développement des circuits courts, par un processus d'essaimage (scaling-out), voire de changement d'échelle des initiatives existantes (scaling-up).

Ces réseaux de dialogue sont bien souvent intra-territoriaux. Le principal impact des circuits a en effet été une (re)dynamisation des territoires; le développement de ces relations commerciales directes ou très faiblement intermédiées entre producteurs et consommateurs est en fait passé par la création de nombreux liens et réseaux de coopération, d'apprentissage et d'innovation4.

Un autre levier de développement: la coordination

Notamment sur la base de ce constat, un autre levier de développement est apparu: le renforcement de la coordination à l'échelle territoriale, non plus uniquement entre acteurs des circuits courts, mais, au-delà, entre ces derniers et ceux des multiples autres initiatives visant à renforcer la durabilité de l'alimentation, telles que les filières de l'agriculture biologique, certains produits de terroir, les filières construisant l'approvisionnement local de la restauration collective... Autrement dit, le renforcement des interactions entre les acteurs des systèmes agricoles et alimentaires développés à une échelle territoriale pourrait, tout en participant au développement des circuits courts, créer des synergies, des effets d'entrainement et des innovations.

Le réseau CIVAM a fait le choix de cette « nouvelle posture », en faisant évoluer l'un de ses axes du développement des circuits courts vers l'accompagnement des systèmes agricoles et alimentaires territorialisés (SAAT).

Évolution du cadre politique national

Cette nouvelle et prometteuse posture va dans le sens des évolutions du cadre politique national. Depuis 2010, un Programme national pour l'alimentation (PNA) a été rédigé et mis en œuvre par le Conseil National de l'Alimentation. Il pose les bases d'une politique publique de l'alimentation, visant l'accès pour tous à une alimentation sûre, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, et à donner à chacun le choix de son alimentation. La mise en œuvre nationale de ce PNA s'est rapidement avérée peu opérationnelle, et des plans ont été conçus à un niveau régional.

En 2014, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt fixe les priorités structu-

rantes du PNA⁵ et officialise sa déclinaison en plans locaux, notamment en appelant à la création de Projets alimentaires territoriaux (PAT).

Il est précisé dans cette loi que les PAT doivent être « élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial», et qu'ainsi ils « participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique».

Ces PAT peuvent être initiés par différents acteurs (instances décentralisées de l'État, collectivités territoriales, associations, Groupements d'intérêt économique et environnemental, agriculteurs et autres acteurs du territoire). Ils supposent un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles, formalisées dans un contrat entre les partenaires engagés. Ils sont ainsi à même d'articuler le développement agricole et rural aux dynamiques urbaines, dans un même projet de territoire. Malgré l'absence ou la faiblesse des financements spécifiques affectés, une forte volonté politique doit permettre d'arriver

OBJECTIF: ACCOMPAGNER LES SAAT

- Depuis 2010, un Programme national pour l'alimentation (PNA) a été rédigé et mis en œuvre par le Conseil National de l'Alimentation. Il pose les bases d'une politique publique de l'alimentation, visant à un accès pour tous à une alimentation sûre, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, et à donner à chacun le choix de son alimentation. La mise en œuvre nationale de ce PNA s'est rapidement avérée peu opérationnelle, et des plans ont été conçus à un niveau régional.
- En 2014, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt fixe les priorités structurantes du PNA, et officialise sa déclinaison en plans locaux, notamment en appelant à la création de Projets alimentaires territoriaux (PAT).

Un SAAT ne se décrète pas, il ne peut s'agir que d'analyser, faciliter et structurer des dynamiques endogènes, dans une démarche participative

⁴ Chiffoleau Y. et Prevost B., 2012. Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires, Norois, 224(3), 7-20

⁵ Justice sociale, éducation alimentaire de la jeunesse, lutte contre le gaspillage alimentaire, ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine.

à « un PAT par département en 2017 et 500 PAT en 2020 » (annonce de la Direction générale de l'alimentation du ministère en mai 2016).

Les PAT que la loi d'avenir appelle de ses vœux seront facilités par toutes les actions visant au développement des SAAT, et réciproquement cette loi offre un cadre pertinent pour les actions de renforcement des SAAT.

Des défis importants à relever

Les questions soulevées par cette nouvelle approche du développement agricole et rural sont nombreuses: comment est-il possible de valoriser cet ancrage territorial commun, et d'activer des proximités territoriales entre des porteurs de projets potentiellement complémentaires, mais différents? Comment utiliser cette interdépendance des acteurs des systèmes alimentaires appréhendés à une échelle territoriale pour renforcer leur capacité à construire des projets communs? Un SAAT ne se décrète pas, il ne peut s'agir que d'analyser, faciliter et structurer des dynamiques endogènes, dans une démarche participative.

Comment articuler ces systèmes productifs avec les enjeux alimentaires des territoires, notamment urbains? Cela passe par un décloisonnement entre les services en charge des questions « agricoles » et « alimentaires » au sein des collectivités locales, organismes d'appui... et l'invention de nouveaux modes d'interaction.

Quelle échelle de territoire?

Au regard de ces différentes questions, quelle échelle de territoire «fait sens » pour les acteurs locaux et un projet de re-territorialisa-

Une approche en termes de SAAT et de PAT représente une évolution majeure dans un processus d'accompagnement du développement agricole trop longtemps raisonné sur la base d'une approche « filières ». Il s'agit, au-delà des approches territoriales « classiques », de faire jouer différentes formes de proximités pour construire des trajectoires de développement ne passant plus uniquement par de l'innovation sectorielle, du scaling-out ou du scaling-up, mais des dynamiques territoriales innovantes. Pour s'engager dans cette approche et construire les outils d'analyse et d'intervention, une capitalisation des initiatives en cours est de la plus grande utilité.

Une approche en termes de SAAT et de PAT représente une évolution majeure du développement aaricole, trop longtemps raisonné sur la base d'une approche « filière ».



LA COMMISSION SAAT: REPENSER L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Aborder la complexité des systèmes alimentaires, concevoir l'alimentation comme moyen de repenser les politiques territoriales dans leur globalité, atteindre une réelle démocratie alimentaire permettant un accès de tous à une alimentation durable et de qualité; telles sont les ambitions de la commission nationale Systèmes agricoles et alimentaires territorialisés (SAAT) mise en place par les réseaux CIVAM et AFIP depuis 2013, devenus ensemble Réseau CIVAM en 2016.

> ette commission regroupe l'ensemble des groupes de nos réseaux qui interviennent sur l'accompagnement au jour le jour de projets alimentaires sur les territoires – par le développement de modalités de commercialisation en vente directe ou en circuits courts, par la formation et l'accompagnement d'élus locaux et d'agriculteurs, par la conception d'espace de dialogue et de concertation territoriale, par le lien avec les acteurs présents sur les territoires, etc.

> Construire des SAAT, entendus comme «la manière dont la société s'organise à l'échelon des territoires pour se réapproprier l'alimentation, de la production à la consommation en passant par la distribution » - suppose de dépasser la juxtaposition des circuits courts. Dès lors, la conception de SAAT nécessite de repenser la participation de chacun des

acteurs au sein du système - par des formes de concertation territoriale (cf. p. 15) - pour que chacun, même les plus éloignés d'un accès à une alimentation de qualité, puisse se réapproprier son alimentation et au-delà le modèle de société à construire. Car parler d'alimentation ne va pas sans repenser les modèles d'agriculture existants et inversement.

Parler d'alimentation, c'est penser l'agriculture sur les territoires, et la diversité des productions pour recréer des économies territoriales (cf. p.12) afin de renforcer l'autonomie alimentaire. Agriculture et alimentation sont ainsi intimement liées et doivent pouvoir être reconnectées pour construire un modèle agricole et alimentaire durable et équitable.

SAAT ne signifie pas pour autant localisme et autarcie. Il s'agit de construire des systèmes reliés à leur territoire (cf. p.8), mais non pas isolés des autres. C'est aussi s'émanciper de la question du « circuit court » et de son développement pour se donner la possibilité d'interroger la place des filières de production et de distribution dans la construction d'un système alimentaire durable; et pourquoi pas réfléchir aux conditions de durabilité de l'industrie agroalimentaire.



Pourquoi une approche par les SAAT?

Pour Réseau CIVAM, les objectifs d'une approche par les SAAT doivent permettre de:

- promouvoir une démocratie alimentaire et permettre à tous d'avoir accès à une alimentation choisie,
- favoriser des processus de transition vers des systèmes de production durables
- réfléchir à la guestion alimentaire en tant que politique publique
- créer la rencontre et décloisonner les acteurs, créer des alliances et sortir de la dualité producteursconsommateurs.

DES SYSTÈMES AGRICOLES **ET ALIMENTAIRES POUR QUELS TERRITOIRES?**

Parler de Systèmes agricoles alimentaires territorialisés (SAAT) suppose d'identifier au préalable les territoires pertinents sur lesquels les projets alimentaires peuvent voir le jour. Communes, pays, communautés de communes, départements, régions...

« Le territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire »

Guy Di Méo, Les territoires du quotidien, l'Harmattan, 1996, p. 40.

ous les échelons de territoires sont à même d'œuvrer au développement des SAAT. Choisir le plus adapté au projet alimentaire que l'on porte nécessite de tenir compte des compétences de chaque collectivité, de la cohérence territoriale pour le développement de projets, et des enjeux locaux. L'alimentation devient le support de politiques qui incluent plus largement des enjeux multiples: aménagement du territoire, production agricole territorialisée et diversifiée, économie et relations sociales, enjeux environnementaux et de santé. D'autres facteurs entrent enfin en jeu tels que l'identité ou les cultures territoriales, la présence de réseau d'acteurs, etc.

L'alimentation, une compétence territoriale?

L'alimentation n'est pas en tant que telle une compétence territoriale. Cependant, par la complexité des questions de production, conservation, transformation et distribution, une approche systémique est indispensable pour repenser une politique agricole et alimentaire sur des territoires définis, du local à l'international.

Ainsi le développement des systèmes alimentaires territoriaux n'est la prérogative d'aucun échelon administratif spécifique et ne peut relever des efforts d'un seul échelon de territoire; « l'échelon administratif le plus cohérent est fonction du projet que nous souhaitons développer » résume ainsi une animatrice du réseau CIVAM.

L'échelon régional (ou infrarégional tel que les Parcs naturels régionaux) est souvent impliqué dans la définition et la conception des systèmes alimentaires territoriaux. Les régions offrent en effet un cadre financier et politique qui permet d'enclencher des dynamigues. Cependant, c'est à l'échelon local (communes, intercommunalités, secteurs géographiques...) que se déroule l'observation plus précise des dynamiques et des interrelations entre diverses initiatives.

Ainsi, par exemple dans le cadre sur du projet saveur du Livradois en Auvergne, présenté dans cet ouvrage, si une coordination générale est assurée par les services du Parc, les actions et dynamiques qui ont vu le jour sont localisées sur de petits secteurs d'un rayon de 30 à 50 kilomètres. Échelon de coordination et échelon d'action s'imbriquent.

À l'inverse, sur la Communauté de communes de Courpière se posent les questions d'articulation entre le projet territorial et les activités économiques. Pour Pierre Roza, vice-président de la communauté de communes, « l'échelle de notre territoire est trop petite pour une retombée économique réelle. Il n'y a pas d'incidence particulière. Tout est noyé dans la consommation globale du territoire! Par ailleurs, nous avons aujourd'hui peu de maraîchage sur le territoire intercommunal, or c'est une production nécessaire pour l'approvisionnement des cantines. Il nous faut absolument définir une filière maraîchage et la développer.»



Les systèmes alimentaires territorialisés: objets mouvants, territoires changeants

Développer des filières locales, reconnecter les acteurs de la production à la consommation, reconcevoir des filières territorialisées, maintenir et revaloriser des outils de transformation de proximité, favoriser l'installation agricole en vue d'un projet alimentaire... Ces initiatives visent à repenser l'alimentation à l'échelle des territoires. Mais de quel(s) territoire(s) parle-t-on? L'interrogation marque par sa récurrence.

La conception de SAAT est par essence très contextualisée. Si pour certains projets dans des zones rurales isolées, il s'agit avant tout de revitaliser l'économie territoriale par le maintien et la création d'activités de production, de distribution, de transformation (cf. fiches 7 et 8); d'autres s'inscrivent dans des territoires plus attractifs avec une volonté politique de créer des échanges et de la connaissance entre acteurs locaux et valoriser les productions locales via la construction d'une économie agri-alimentaire durable de proximité (cf. fiches 1 et 2). En Bretagne, c'est un enjeu environnemental - celui de la protection de l'eau – qui a permis de déclencher le projet alimentaire Eau en Saveur. Dans ce contexte, le périmètre choisi est d'abord celui du bassin versant. Cependant, le lien avec la ville et l'articulation entre bassin de production et de consommation sont essentiels dans la conduite de ce projet.

Dans tous les cas, ces projets ont vocation à prendre en compte l'alimentation sous toutes ses facettes et à recréer, dans un territoire, une relation durable entre les acteurs, fondée sur le respect, la reconnaissance mutuelle et l'équité.

Mais, on le voit, ces projets répondent à des préoccupations propres à chacun des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Par là même, l'échelle d'action s'émancipe du territoire administratif même si les initiatives sont bien souvent soutenues voire même portées par des collectivités territoriales. Le territoire choisi pour le développement des initiatives est souvent porteur d'une identité culturelle propre. Ainsi, par exemple, sur le Causse Méjean, la volonté de réhabiliter un patrimoine historique est à l'origine d'un projet alimentaire territorial qui conduit à la création d'une filière farine locale. La topographie peut aussi

Les nouveaux champs de compétences des collectivités définis par la Loi Notr

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notr) promulguée le 7 août 2015 redistribue certaines compétences et renforce le rôle de la Région et des intercommunalités.

Régions

La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique. Elle est chargée d'élaborer un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour fixer les orientations régionales sur cinq ans. Elle a également une compétence exclusive en matière d'aides directes aux entreprises. Son rôle de chef de file est renforcé pour le tourisme ainsi que pour l'aménagement du territoire et l'environnement au travers du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Enfin, elle récupère la gestion des services de transport non urbains, assurée auparavant par les départements.

Départements

Le département est le chef de fil en matière d'aides sociales, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Il conserve l'essentiel de ses compétences, hormis les transports transférés aux Régions, et est désormais chargé, conjointement avec l'État, de l'élaboration d'un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services.

Intercommunalités

Les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre devront compter au moins 15000 habitants au 1er janvier 2017 contre 5000 avant la réforme, mais avec de nombreuses exceptions. Les communes devront leur transférer certaines compétences comme la collecte et le traitement des déchets ou la promotion touristique. Les intercommunalités auront également, à partir de 2020, la compétence pour l'eau et l'assainissement, auparavant du ressort des départements.

Les communes conservent leurs missions principales: urbanisme, crèches, écoles maternelles et élémentaires, voiries communales et équipements sportifs. Elles deviennent chefs de file pour la mobilité durable, l'organisation des services publics de proximité, l'aménagement de l'espace et le développement local.

Compétences partagées

Certaines compétences restent partagées entre les différents échelons de collectivités: la culture, le sport, le tourisme, les langues régionales et l'éducation populaire.

Source: Transrural Initiatives, n° 452.

avoir un rôle car elle vient circonscrire un territoire, lui donner un caractère propre à créer un espace partagé entre les habitants.

La reconnexion entre alimentation et production à l'échelle territoriale suppose enfin souvent d'identifier les bassins alimentaires; des territoires de vie sur lesquels producteurs, commerçants et acheteurs peuvent se rencontrer et partager une vision commune d'un mode de vie.

Dans tous les cas, le choix du territoire suppose de connaître ses ressources ou d'avoir en main un diagnostic territorial pour appréhender au mieux les productions disponibles,

Une approche systémiaue est indispensable pour repenser une politique agricole et alimentaire sur des territoires

les lieux de consommation et bénéficier d'un état des lieux en amont du lancement de l'action. Pour cela, les CIVAM se sont dotés d'outils d'observation et de diagnostic.

La FRCIVAM Bretagne a ainsi développé une méthode d'observation (démarche SALT1) qui permet de montrer la diversité des circuits courts à l'échelle du territoire, défini comme un espace de mobilisation des acteurs: bassin de vie, espace de projets, unité administrative, voire espace de partage de valeurs communes. À l'aide de six indicateurs, cette méthode d'observation, propose d'analyser l'impact environnemental, économique et socio-territorial des différentes formes de circuits courts. La finalité de cet outil est d'observer la dynamique des circuits courts alimentaires et de s'approprier le contexte pour élaborer un projet partagé sur le territoire.

En Languedoc-Roussillon, le projet Pour et Sur le Développement Rural (PSDR)-COXI-NEL² mené par l'INRA en partenariat avec la FRCIVAM Languedoc-Roussillon et la FDCI-VAM de l'Hérault détaille, à travers l'exemple d'une étude sur le Pays Haut Languedoc et vignobles, une méthode d'observation des

> circuits courts qui a vocation à permettre d'agir en concertation pour le développement d'un système alimentaire sur un territoire3.

Critères favorables à l'émergence des SAAT

- Une identité territoriale
- Des enjeux territoriaux spécifiques (redynamisation d'un territoire; une identité culturelle à préserver...)
- Des réseaux d'acteurs préexistants
- Une articulation entre territoires de production et territoires de consommation
- Une adéquation entre besoins/ attentes et les ressources du territoire

Conclusion

Finalement, l'échelle géographique n'est pas le premier critère pour la construction des SAAT. C'est bien le territoire (à tous les échelons), sa dynamique qui importent pour articuler les actions alimentaires. Les dynamiques émergentes peuvent ainsi relever soit d'une volonté politique affichée qui constitue un cadre pour le développement d'actions plus localisées (cf. fiche 2), soit d'une dynamique collective locale (cf. fiche 8) en réponse aux enjeux spécifiques du territoire.

Ce recueil d'initiative montre aussi qu'il est impossible de figer un territoire d'action tant les dynamiques d'émergence des SAAT sont les fruits des spécificités locales. Il n'y a ainsi pas de «bon échelon». Chacun a son rôle à jouer, dans un esprit d'ouverture et de coopération avec les voisins et les échelons infra/ supra, pour adopter une place cohérente en fonction des réalités du territoire, et des filières.

Cependant, si l'on observe que les territoires d'actions sont souvent situés à des échelons infra, la construction d'un système agricole et alimentaire nécessite une mise en réseau des actions qui bien souvent se déroule à un niveau plus global. Les dynamiques de développement des SAAT forcent ainsi à penser à tous les échelons administratifs.

Le local peut être un très bon échelon de travail pour développer des systèmes alimentaires socialement justes. Cependant, cela pose d'autres questions, notamment celle de la justice entre territoires: le local ne doit pas être synonyme d'autarcie, et ne doit pas être le seul niveau de décision. Il est en effet nécessaire de coordonner une politique alimentaire locale avec celle d'un territoire plus vaste et d'assurer ainsi un équilibre entre usage des ressources locales, échanges interterritoriaux et transformations nationales.

Ainsi, le local ne s'oppose pas à l'équité entre territoires s'il y a une réelle compréhension des différences géographiques, mais cela nécessite la mise en place d'une coordination des systèmes alimentaires locaux, dans une optique de décentralisation supervisée, permettant la justice alimentaire à l'échelon local qu'aux niveaux régional et national.

¹ La méthode Salt (Systèmes alimentaires territoriaux) vise à comprendre comment des circuits courts peuvent faire système à l'échelle d'un territoire afin d'accompagner la mise en place de plan d'action. Elle a pour objet d'évaluer l'impact socio-économique des circuits courts sur un territoire. Cet outil d'aide à la décision permet aux collectivités de mieux connaître le potentiel et d'agir pour développer les circuits courts. Cette méthode a été construite avec Agrocampus Ouest.

² COXINEL est un projet de recherche-développement mené dans le cadre du programme «Pour et Sur le Développement Rural», co-financé par l'INRA et la Région Languedoc-Roussillon. Son objectif est d'analyser, à partir de l'exemple du secteur fruits et légumes en Languedoc-Roussillon, l'importance économique des circuits courts de commercialisation (parts de marché, débouchés, potentiel de développement).

³ Pellequer D., Yuna Chiffoleau Y., 2010. Observer les circuits courts pour accompagner leur développement régional. Les cahiers de l'observatoire Coxinel.

RECRÉER UNE ÉCONOMIE TERRITORIALE ET AGRICOLE

L'émergence des circuits courts de commercialisation est venue modestement contrebalancer le phénomène de mondialisation de l'agriculture. Elle a introduit l'idée d'une économie de proximité qui répond aux attentes des consommateurs. Elle rejoint également les enjeux de développement des territoires, notamment ruraux.

> n œuvrant pour la structuration des SAAT, les CIVAM et les AFIP défendent un modèle agricole et par la même un modèle économique centré sur l'humain, qui est en phase avec son environnement immédiat et qui répond aux besoins alimentaires en prenant en compte les intérêts partagés des habitants d'un même territoire.

Un impact économique visible

La relocalisation de l'alimentation est et peut devenir de manière plus importante encore, un moteur pour le développement économique des territoires. La construction d'un SAAT repose en effet sur la valorisation de ressources locales (naturelles, savoir-faire, savoirs, patrimoine...). Elle implique la diversification ou la création de productions agricoles sur le territoire et leur intégration dans des filières et des circuits courts de proximité qui permettent de créer des activités localement: transformation, distribution, commerce, restauration, hébergement...

Les initiatives présentées dans ce guide confirment les impacts économiques positifs de cette relocalisation de l'alimentation, qui entraine un cercle vertueux de création d'activités et d'emplois. Les différents projets de la Communauté de communes du Pays de Courpière, par exemple, ont permis l'installation d'une dizaine de producteurs sur le territoire. Dans le cas de la filière farine du Causse Méjean, un emploi de meunier a été créé, entrainant l'arrivée d'une famille sur le territoire. De plus, l'achat par la meunerie de céréales à un meilleur prix que dans les filières conventionnelles permet aux paysans d'augmenter leur chiffre d'affaires.

Créer un cercle vertueux

Ce cercle vertueux repose principalement sur l'augmentation de la valeur ajoutée captée par le territoire sur les produits consommés par ses habitants.

Dans la phase de production, renforcer la valeur ajoutée restant sur le territoire passe par une plus grande autonomie des fermes, notamment avec la diminution des achats d'intrants, de machines ou matériel agricole provenant d'autres territoires et par une meilleure valorisation de la production, en privilégiant des aliments de qualité (appellations d'origine, agriculture biologique, marques de terroir....). Pour la phase de transformation, là où se crée l'essentiel de la valeur ajoutée, c'est la structuration d'ateliers locaux, sur les fermes ou en collectif, qui permet de renforcer l'impact économique positif de l'activité agricole sur un territoire. Dans la phase de distribution, enfin, la captation de la valeur ajoutée repose principalement sur le développement de la vente à la ferme ou sur des marchés ainsi que sur la création de commerces de proximité.

Le litre de lait est par exemple valorisé à 30 centimes d'euros lorsqu'il est vendu à des industriels et douze fois plus en moyenne lorsqu'il est transformé en yaourt et vendu en direct. Le porc de tradition fermière élevé sur paille et transformé, lui, est valorisé à 11 euros le kilo en moyenne en vente directe contre 1,26 euros le kilo de porc « conventionnel » sur le marché au cadran¹.

¹ Agnès Terrieux et Bernard Mondy, 2010, Circuits courts. Contribution au développement régional. Educagri

« Pour un chiffre d'affaires donné. les circuits courts génèrent en moyenne deux fois plus d'emplois directs que les circuits longs »

Pascal Aubrée, coordinateur de la FRCIVAM Bretagne.

« L'efficacité économique des démarches de "circuits courts" ne pourra être établie qu'à partir de nouveaux modes de calcul des coûts et des prix»

Isabelle Laudier et Philippe Serizier, de la Caisse des dépôts

Autre référence, l'étude Salt¹ pilotée par la FRCIVAM Bretagne, a permis de montrer que la croissance des dispositifs de vente directe sur Rennes Métropole entre 2009 et 2013 a entrainé la création d'au moins 200 emplois. « Pour un chiffre d'affaires donné, les circuits courts génèrent en moyenne deux fois plus d'emplois directs que les circuits longs », estime Pascal Aubrée, coordinateur de la FRCIVAM Bretagne. Le développement des SAAT, au-delà de la création d'emplois et d'activités, permet également aux territoires de développer des systèmes économiques plus résilients. En sortant des circuits de distribution classiques et en réduisant leur consommation d'intrants, les agriculteurs sont moins sensibles aux variations des prix agricoles ou à la concurrence internationale. De même, l'installation de paysans sur un territoire et le développement de commerces locaux, permettent de créer des emplois pérennes ou au moins, qui ne peuvent être délocalisés.

Des effets induits et complexes sur l'environnement et la société

Un SAAT répond à plusieurs objectifs qui souvent convergent et se nourrissent les uns les autres: maintenir des territoires vivants, renforcer leur dynamisme ou leur attractivité, créer des emplois non délocalisables, réduire l'impact de l'alimentation et de l'agriculture sur l'environnement, renforcer les liens sociaux entre habitants et entre mangeurs et producteurs, favoriser le développement d'une agriculture de qualité et rémunératrice... L'impact économique doit est être pris en compte, même s'il est difficile à quantifier. Mais le détacher des impacts environnementaux et sociaux n'aurait aucun sens.

Pour Isabelle Laudier et Philippe Serizier², de la Caisse des dépôts, «l'efficacité économique des démarches de "circuits courts" ne pourra être établie qu'à partir de nouveaux modes de calcul des coûts et des prix. Pour évaluer correctement les rentabilités réelles à un échelon territorial donné, il est nécessaire de réintroduire les externalités (positives ou négatives) dans les calculs, pour autant que l'on puisse les valoriser. Les modèles économiques doivent réintégrer la réalité des coûts relatifs (coûts des transports, de l'énergie, du CO2 et, au-delà, du chômage, de la non-qualification...) ce qui permet alors de revaloriser les ressources locales ».

Des éléments qualitatifs permettent déjà d'établir quelques-uns des effets induits ou indirects du développement des SAAT, notamment en ce qui concerne les aspects environnementaux, même si ces derniers s'observent plus facilement sur le long terme. Eric Moreau, président de l'association la Farine du Méjean, explique ainsi que la création d'une filière de farine locale a incité quatre paysans à passer en bio en 2016: «Il y a eu une évolution plus rapide en trois ans que sur les trente dernières années. » Dans le Lubéron, le développement du Blé Meunier d'Apt et la recherche de variétés adaptées aux conditions climatiques locales, permet de rendre les exploitations plus résilientes face au changement climatique. Plus généralement, le développement de circuits courts favorise la création ou le maintien de fermes de taille modeste, souvent en agriculture biologique et limite la course à l'agrandissement.

Des dynamiques collectives

Comme en témoigne la totalité des expériences évoquées dans cette publication, les projets de structuration des SAAT sont des dynamiques collectives et multi-acteurs. Elles interrogent en cela la pertinence des modèles coopératifs comme perspective de développement économique sur les territoires.

L'expérience du réseau Saveurs du Livradois, parmi d'autres, atteste que les dynamiques partenariales sont des solutions d'autant plus envisageables en zone rurale que l'isolement, la faible densité de population et le pouvoir d'achat en moyenne moins élevé qu'en zone urbaine constituent des freins intrinsèques au développement d'activités économiques rentables et pérennes.

La recherche-action Interval³ a par ailleurs mis en relief le fait qu'outre les plus-values générées par la coopération entre acteurs locaux (producteurs, artisans, restaurateurs, collectivités, etc.), la dimension humaine inhérente à ces projets vient renforcer l'intérêt à agir ensemble. Cela s'explique par les qualités relationnelles qui se développent via la reconnaissance des savoir-faire de chacun, la complémentarité des métiers au sein du projet ou encore la valorisation que chacun retire d'être l'une des composantes de la promotion

¹ Les 160 dispositifs de vente directe comptabilisés en 2013 sur Rennes Métropole, généraient entre 17,3 et 32 millions d'euros de ventes, avec une part prépondérante des marchés de plein vent (entre 7.8 et 16.9 millions). Une activité qui représente entre 469 et 698 emplois. Circuits courts alimentaires et territoire : méthodes et repères pour observer et évaluer les dynamiques de rapprochement producteurs - consommateurs. FRCIVAM Bretagne, 2010.

² Laudier I., Serizier P. Les circuits courts, un outil au service du développement territorial intégré. www.metropolitiques.eu/IMG/ pdf/pdf met-laudier et serizier.pdf

³ Le projet CasDAR «INTERVAL: Quelles plus-value économique, sociale et environnementale des synergies entre les agriculteurs et acteurs économiques dans les circuits alimentaires de proximité?» piloté par la FRCIVAM Bretagne de 2013 à 2015 a mobilisé différents partenaires - acteurs du développement agricole, représentants des métiers de l'artisanat et du commerce, acteurs de la formation et chercheurs avec pour objectifs d'acquérir les bases de connaissances nécessaires pour développer les circuits courts avec un intermédiaire pour les produits alimentaires courants en favorisant les partenariats entre acteurs économiques d'un même territoire et de promouvoir des méthodes et outils visant à accompagner les synergies entre acteurs.

d'un territoire. Dans les SAAT, les personnes qui intègrent des démarches de coopération sont des acteurs indépendants qui souhaitent travailler ensemble, avec d'autres modes d'organisation, par exemple avec la création de sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) ou de Sociétés coopératives et participatives (Scop)4. Dans une coopération vers un objectif commun, le rapport de force entre acheteur et vendeur n'existe pas nécessairement. Dans le cadre du projet Eau en Saveurs, sur le bassin Rennais, Jean-Sébastien Piel, producteur de porcs, explique ainsi que les prix de vente aux cantines ont été fixés d'après ses demandes, en fonction de ses coûts.

La structuration des SAAT porte en germe l'ambition de soutenir la diversification des productions afin que les territoires gagnent en autonomie alimentaire; comme l'illustre une volonté croissante chez les élus d'approvisionner les restaurants scolaires de leur collectivité en produits issus d'exploitations locales. Cette vision augure des rapports de territoire renouvelés invitant à promouvoir non le repli sur soi mais le rayonnement des terroirs et la complémentarité entre les territoires. Il s'agit d'une approche que l'on qualifierait de « glocale », privilégiant la proximité territoriale en résonnance avec un contexte agricole et alimentaire plus vaste, dans un souci de cohérence et d'accessibilité aux productions de qualité.

La structuration des SAAT porte en germe l'ambition de soutenir la diversification des productions afin que les territoires gagnent en autonomie alimentaire



Le développement des circuits courts favorise la création ou le maintien de fermes modestes, souvent en agriculture biologique et limite la course à l'agrandissement.

⁴ Dans ces formes de société, une partie du capital et du pouvoir de décision (au moins 65% des votes dans les Scop par exemple) est obligatoirement détenue par les salariés. La Scic permet également d'associer autour d'un objet commun les acteurs qui bénéficient de ses services, par exemple s'ils sont ancrés sur un même territoire géographique ou s'ils appartiennent à une même communauté professionnelle ou à une même filière.

QUELS MODES D'ARTICULATION ET DE COOPÉRATION?

La relocalisation et la réappropriation de l'alimentation par les citoyens suppose de dépasser la juxtaposition des circuits courts, pour construire des systèmes alimentaires territorialisés. Une telle politique alimentaire nécessite le maintien et le développement d'outils adaptés à ces enjeux d'approvisionnement local et de mise en valeur des territoires : ateliers de transformation, abattoirs locaux, margues ou labels territoriaux...

> a relocalisation de l'alimentation nécessite la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés par la construction, la prise de décision et la mise en œuvre de ces stratégies alimentaires : des collectivités aux professionnels agricoles et de la distribution, en passant par la société civile... Mais aujourd'hui, un tel pilotage reste souvent partiel, tant le champ des imbrications entre acteurs est vaste.

> Face à ces insuffisances, la mise en place de SAAT contribue à développer des démarches structurées de concertation en créant et animant des espaces de dialogue. L'approche par les SAAT s'amorce à partir des spécificités locales et implique de prendre en compte des enjeux multiples, portés par différentes catégories d'acteurs. Elle conduit des acteurs, aux attentes et logiques spécifiques à collaborer pour construire des politiques alimentaires locales. Un décloisonnement est recherché afin de travailler de façon transversale entre les acteurs, les services, les secteurs d'activité. Les enjeux de la participation et de la concertation entre acteurs sont au cœur de la construction des systèmes alimentaires territorialisés.

> Cette démarche suscite toutefois divers questionnements:

- Par quels moyens développer une compréhension commune des enjeux pour permettre une collaboration entre acteurs aux intérêts et valeurs différents?
- Comment impliquer les différents acteurs concernés? Quelle limite à leur mobilisa-
- Quels sont les lieux, les instances, les dis-

positifs de concertation qui permettent aux différents acteurs d'œuvrer ensemble sur la question alimentaire?

L'analyse des différentes expériences portées par les réseaux CIVAM et AFIP permet d'apporter des éléments de réflexions à plusieurs

La mobilisation et la coopération entre acteurs ne se décrète pas

La première étape de travail consiste à impliquer largement les acteurs, par la mise en place de lieux de concertation adéquats et qui doivent s'adapter aux différentes échelles de travail, que ce soit en termes de modalités d'organisation ou d'acteurs impliqués. Ainsi, dans l'ancienne Région Nord-Pas de Calais, la définition des orientations et des objectifs d'une politique agricole et alimentaire régionale a rassemblé tous les acteurs (production, transformation, distribution, formation, « mangeurs »...) dans différentes phases de concertation. Mais ce sont les communautés d'agglomération qui ont mis en place les actions plus opérationnelles, en impliquant davantage les acteurs concernés, comme ceux de la restauration collective.

Permettre une efficience des SAAT et mettre en place un système, nécessite aussi une participation dans la durée. En fonction des types d'acteurs, des niveaux d'implication différents peuvent être pensés. Un citoyen peut, par exemple, être mobilisé dans une phase initiale de diagnostic et de partage des enjeux; il sera moins sollicité sur la phase opérationnelle de mise en œuvre des circuits de commercialisation, où un producteur aura une présence plus importante.

La pérennité du système repose aussi sur l'implication des acteurs « opérationnels » (production. distribution, artisans, commerçants) et sur le soutien politique et financier de ces initiatives

La pérennité du système repose également sur l'implication des acteurs « opérationnels »

(production, distribution, artisans, commerçants) et sur le soutien politique et financier de ces initiatives. Une alternance politique au niveau de la collectivité porteuse de la démarche ou une rupture dans le financement de l'animation du dispositif peut rapidement remettre en cause la pérennité des SAAT. Ainsi, l'Observatoire régional des circuits courts de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui avait créé un groupe de travail sur les SAAT et contribué à mettre en relation les différents acteurs du territoire, n'a plus de financement

du nouveau conseil régional.

Mobiliser des acteurs pour participer à la construction d'un SAAT suppose que ces derniers y perçoivent un intérêt. La coopération entre acteurs ne se décrète pas. Une part importante de la mise en place des SAAT consiste à partager les intérêts particuliers, souvent différents, et construire un objectif commun. C'est sur cet enjeu partagé que les acteurs pourront se mobiliser dans la durée. La fonction d'animation doit permettre cette prise de conscience d'intérêts divergents possibles au sein du groupe. Le Parc naturel régional du Queyras a ainsi eu une phase d'entretien avec les acteurs de l'alimentation pour percevoir leurs attentes, leur intérêt et les mobiliser sur la construction d'un SAAT.

Pas de SAAT sans animation

Les expériences de circuits courts de commercialisation montrent que les acteurs directement impliqués (une AMAP créée par des consommateurs; un magasin à la ferme monté par un agriculteur...) s'organisent sans forcément faire appel à une animation extérieure. Quand il est question d'un système, et donc d'imbrication d'acteurs, de circuits et d'échelles variés, une animation et une coordination du processus se révèlent nécessaires, voire indispensables. Même au-delà de la phase de démarrage, un SAAT ne vit pas seul.

La fonction d'animation doit notamment permettre de donner sa place à chaque acteur impliqué. Cela requiert un savoir-faire spécifique mais également une posture extérieure.

L'animateur, même s'il est issu d'une structure impliquée dans le dispositif, doit savoir préserver cette posture de liant, de facilitateur des échanges, sans apporter de solutions préconçues ou vouloir orienter le projet en fonction de valeurs portées par la structure. Il doit laisser de la place à l'expression et aux initiatives des participants. En ce sens, il peut être intéressant qu'une structure extérieure au territoire s'investisse dans l'animation de la

démarche. L'exemple de la mise en place de la filière farine sur le Causse Méjean montre comment l'intervention de la FRCIVAM Languedoc-Roussillon, non présente initialement sur le territoire, a permis de fédérer le groupe. « C'est une initiative d'habitants et nous avons la chance d'avoir une animation pour faire le lien entre tous. Il faut parfois faire des choix, prendre des orientations mais globalement on sent une envie de faire ensemble et d'agir pour la vie sur le territoire», a déclaré André Baret, maire de Hures-la-Parade, une commune impliquée dans ce projet.

Les fiches expériences présentées dans ce document mettent en évidence les différents niveaux d'intervention dans les SAAT que peuvent avoir les associations AFIP et CIVAM:

- Comme animateur de la démarche pour faire avancer la volonté de travailler ensemble, à l'exemple de la démarche initiée par l'AFIP Bourgogne-Franche-Comté sur l'agglomération de Besançon.
- Comme participant à certaines actions ou systèmes mis en place, comme dans la création d'une micro-filière territoriale Porc Blanc de l'Ouest avec le CIVAM Finistère

L'importance de l'information et de la sensibilisation

Les SAAT ont pour objet de relier les questions agricoles et alimentaires. Ils regroupent des acteurs provenant de champs d'activité divers (production agricole, commerce, transformation...) qui n'ont souvent pas d'habitude de travail commune et n'utilisent pas les mêmes éléments de langage. Les SAAT peuvent, en outre, s'intégrer dans des projets territoriaux plus globaux que les uniques questions alimentaires (lien avec les politiques d'aménagement du territoire, d'installation et transmission agricole, de tourisme...). Il s'avère alors important, d'une part, de prendre le temps de l'interconnaissance entre acteurs et, d'autre part, de veiller à la compréhension partagée des termes utilisés par les différentes personnes présentes. Le contenu des réunions et les méthodes d'animation prennent ainsi en compte cette nécessité de « mise à niveau » des éléments de contexte pour l'ensemble des acteurs présents. La constitution d'un SAAT passe aussi par une phase de sensibilisation aux questions alimentaires et agricoles, l'une des composantes d'une coopération réussie.

La coopération entre acteurs ne se décrète pas. **Une part importante** de la mise en place des SAAT consiste à partager les intérêts particuliers, souvent différents, et construire un objectif commun

« LA CONCERTATION **POUR CONSTRUIRE** UNE AUTRE POLITIQUE **RÉGIONALE** »

Jean-Louis Robillard,

vice-président au Conseil régional Nord-Pas de Calais de 2010 à 2015, a fait le pari de mobiliser largement pour engager la construction d'un système alimentaire plus durable en intégrant l'ensemble de ses acteurs. Il présente cette démarche, ses résultats et les enseignements sur la manière de construire des politiques pour un système agricole et alimentaire plus durable.

La démarche de concertation a permis de créer un autre rapport élus-citoyens. **L'introduction** de la notion de co-responsabilité dans le changement incite chacun à prendre sa part en fonction de sa compétence

En 2010, suite aux élections régionales, la délégation Agriculture et pêche du Conseil régional Nord-Pas de Calais est renommée Alimentation, régionalisation de l'agriculture et ruralité.Ce changement traduisait une volonté de dépasser la seule dimension productive de l'agriculture et d'élargir le tour de table afin de travailler sur la durabilité de l'ensemble du système alimentaire, entendu comme toutes les activités relatives à la production, à la transformation et à la consommation des aliments, et de redonner la parole à tous.

Un travail sur les moyens et outils en interne

Le conseil régional a d'abord identifié plusieurs biens communs liés à l'alimentation, des objectifs a priori partagés par les différents acteurs: préservation des ressources natu-

relles, maîtrise de l'urbanisation, lutte contre le réchauffement climatique, création de lien social, lutte contre la fracture alimentaire, diminution du gaspillage. Il a ensuite travaillé sur les movens existants et les différents dispositifs de soutien et de promotion de l'agriculture et de l'alimentation de la Région, par exemple sur l'appui à l'installation ou le soutien à la multifonctionnalité. Il a fallu articuler ces outils entre eux et leur donner. progressivement, une cohérence dans la perspective d'un système alimentaire régional durable. Un travail compliqué, avec de nombreuses négociations qui a suscité la défiance des responsables professionnels agricoles et de l'agroalimentaire. Redéfinir une politique nécessitait également d'inclure d'autres services de la Région, dans la réflexion, avec les vice-présidents en charge de l'économie, la santé,

l'aménagement du territoire.

Une concertation pour construire des objectifs communs

Nous avons ensuite mis en place une concertation constituée de dix rencontres des différents maillons du système alimentaire: production, transformation, distribution, formation, consommation... 400 professionnels et représentants de la société civile ont partagé leur perception du système alimentaire. Le succès de cette phase a notamment reposé sur la méthode de concertation : des réunions par groupe de pairs (entre agriculteurs, entre transformateurs...). Un atelier de croisement de regards a ensuite permis de prédéfinir six axes prioritaires pour opérer le changement.

Des dispositifs pour conforter la démarche

À côté de ce travail, deux dispositifs complémentaires ont été imaginés.

Le premier, pour consolider les bases de la concertation en définissant des repères pour une culture commune, qui n'existait pas, sur la durabilité et le système alimentaire.

Le second fait suite à un rapprochement entre la Région et plusieurs territoires qui étaient déjà mobilisés sur le développement d'une politique agricole territoriale. Nous avons saisi cette opportunité pour donner corps à une approche systémique par le local et créer des espaces de gouvernance alimentaire territoriaux en signant des Contrats alimentation et agriculture périurbaine (CAAP'agglo) avec trois territoires accompagnés par l'association Terres en Villes.

Enfin, avec l'objectif de toucher le plus grand nombre, un débat public a été organisé sur le thème « Et demain, qu'est-ce qu'on mange? ». Cette concertation a mobilisé entre mars et juin 2014 plus de 700 personnes qui se sont exprimées lors de trois rencontres citoyennes, cinq forums thématiques, des forums de lancement et de clôture, des contributions collectives via des carnets d'acteurs et des outils numériques.

CAAP'AGGLO

Le dispositif CAAP'agglo permet à des agglomérations situées hors d'un périmètre de Pays de définir et de renforcer leur stratégie en matière d'agriculture et d'alimentation périurbaines durables via des modalités adaptées d'intervention régionale. Il soutient la réalisation, à l'échelle locale, d'actions en lien avec les priorités régionales en matière d'alimentation et d'aménagement. Des actions répondant aux priorités du territoire lui-même sont également soutenues. Les aspects innovants ou expérimentaux pour les signataires du contrat sont encouragés, ainsi que les démarches exemplaires. Une instance de gouvernance locale ouverte, dédiée à la politique agricole et alimentaire territoriale, rassemble les partenaires de l'agglomération. La participation à un espace d'échanges entre territoires complète le dispositif.

Les enseignements de la concertation

La démarche de concertation a permis de créer un autre rapport élus-citoyens. L'introduction de la notion de co-responsabilité dans le changement incite chacun à prendre sa part en fonction de sa compétence. Elle a fait bouger les lignes et les positions, avec un début de vision commune autour de constats partagés et de points de convergence pour agir. Mais des divergences subsistent, des postures perdurent.

Quand la chambre d'agriculture affiche en public une forte mobilisation sur l'agro-écologie, beaucoup doutent de la cohérence entre l'affichage et les actes. Mais ne nions pas les efforts faits par les professionnels. Accepter la non-stigmatisation est une règle pour une concertation sereine.

Le témoignage de pair à pair est aussi le meilleur moyen de faire adhérer à de nouvelles pratiques de production ou de transformation des denrées alimentaires. Un chef d'entreprise agroalimentaire qui relate face à ses pairs, les milliers d'euros économisés par un processus moins consommateur d'eau, ou de produits chimiques, est facteur de changement. Il y a souvent beaucoup de méconnaissance, de préjugés et donc de zones de conflits qu'il faut arriver à lever. La capacité collective à créer de l'empathie est une condition nécessaire à d'éventuels changements de point de vue.

La Région créatrice d'espaces de dialogue

La Région peut être à l'initiative d'une démarche de concertation et l'organiser. Nous nous sommes servis de l'Instance régionale de débat public, une expérience menée dans le cadre de la politique de démocratie participative du conseil régional. Nous avions un rôle de mise en lien des acteurs et d'animation avec l'objectif de créer de nouveaux espaces de dialogue et de gouvernance. Mais les élus gardent la possibilité d'accepter ou non les différents objectifs et propositions qui ressortent des débats.

Lors de la réforme des critères des aides à l'investissement du Fonds européen agricole pour le développement rural, la Chambre s'est opposée à l'application des orientations. Là, c'est au politique d'arbitrer dans le sens de l'intérêt collectif.

La Région joue aussi un rôle dans la coordination et l'accompagnement des acteurs et des échelons territoriaux, qui veulent s'engager. Suite à la démarche de concertation, elle est garante des cadrages qui en sont issus. Elle dispose de moyens pour réorienter, en concertation, les différentes conventions des parties prenantes, financées par la Région en lien avec les autres financeurs.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS (CAD) UN EXEMPLE DE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE

Jean-Luc Hallé,

vice-président de la Communauté d'agglomération du Douaisis et maire d'Hamel (59), a mené une concertation afin de remettre l'alimentation au cœur d'un projet global de développement du territoire, prenant en compte différents enjeux (santé, protection des ressources, emplois, liens villes-campagnes...). Il présente la politique issue de cette démarche, formalisée et renforcée par la signature d'un Contrat d'agriculture et d'alimentation périurbaine d'agglomération (Caap'Agglo) avec la Région Nord-Pas de Calais.

Comment votre agglomération, plutôt urbaine, en est-elle venue à s'impliquer dans les questions agricoles?

J.-L. H. Dès 2008, le président de la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) a décidé de mener une politique de développent agricole volontariste, dans le cadre du développement économique du territoire, avec une augmentation du budget et du personnel.

Développer un projet agricole et alimentaire a plusieurs intérêts pour l'agglomération. Soutenir l'agriculture et le développement des circuits courts, c'est favoriser des activités économiques, un développement endogène et des emplois non délocalisables. Nous avions aussi comme objectif d'assurer une alimentation saine et accessible à tous et d'améliorer les pratiques agricoles et leurs impacts sur l'environnement.

Quel est le rôle d'une agglomération sur les questions agricoles et alimentaires, notamment par rapport à d'autres échelons territoriaux?

J.-L. H. Nous sommes en lien direct avec les acteurs du territoire mais nous ne fixons pas toutes les orientations. Nous avons par exemple mis en place une démarche, depuis six ans, avec A Pro Bio, pour approvisionner les cantines en produits bios ou locaux avec plusieurs milliers de repas par jour. Cependant, pour des structures comme les hôpitaux, les collèges et les lycées, qui représentent une grande part de la restauration collective, nous ne pouvons que les inciter. Le Département

et la Région ont un pouvoir (et des moyens) beaucoup plus importants. On peut avoir un rôle précurseur mais il faut que tous les échelons se mobilisent.

En quoi consiste le contrat Caap'Agglo signé entre la CAD et la Région en février 2013?

J.-L. H. Ce contrat comprenait quatre grandes orientations et vingt-deux actions à mener sur une durée de trois ans. 150 000 euros par an ont été apportés par la Région et 150 000 euros par la CAD, avec des financements supplémentaires de l'Agence de l'eau ou du Département.

Nous avons commencé par mener une vaste concertation pour construire un projet agricole et alimentaire territorial avec tous les acteurs, dont des représentants des différentes agricultures, parfois plus d'une quarantaine de partenaires autour de la table. Dans la concertation, les règles du jeu étaient claires dès le départ : nous étions dans une formation où chacun devait écouter et pouvoir s'exprimer. L'atmosphère de travail était exemplaire et il n'y a pas eu de conflits. Cela nous a permis de fixer des orientations partagées par tous. Les moyens obtenus nous ont servi à financer des actions réalisées par la CAD et ses différents partenaires, notamment la chambre d'agriculture, le GAB Nord ou d'A Pro Bio.

Quels sont les résultats de ce programme, quatre ans après?

J.-L. H. L'évaluation est encore en cours mais le bilan sera positif. Sur l'installation, qui était au point mort, nous avons trois belles réussites en bio, grâce au système d'aides de la CAD et à l'accompagnement des partenaires. Sur les pratiques agricoles, le programme de gestion des intrants, également financé par la CAD, est suivi par une centaine de paysans, engagés dans des formations et des actions sur les reliquats azotés. Enfin, le programme de développement de l'agriculture biologique a permis de mobiliser, au travers de concertations, de nombreux acteurs de la société civile. Il y a eu quelques échecs, comme la création d'un observatoire du foncier. Nous avons dû faire demi-tour car le sujet était trop sensible. L'action de Terre de Liens, qui a effectué un bilan foncier sur une dizaine de communes, a compensé cet échec.

Aujourd'hui, nous faisons partie des deux territoires sélectionnés dans la Région dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT). Si notre projet est finalement retenu au niveau national¹, cela nous permettra d'obtenir des moyens supplémentaires mais aussi de pouvoir échanger et partager des expériences avec d'autres territoires, un point essentiel.

Soutenir l'agriculture et le développement des circuits courts, c'est favoriser des activités économiques, un développement endogène et des emplois non délocalisables. Nous avions aussi comme objectif d'assurer une alimentation saine et accessible à tous et d'améliorer les pratiques agricoles et leurs impacts sur l'environnement

LE TERRITOIRE DU DOUAISIS

La Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), 157 000 habitants qui vivent à 84% en zone urbaine, se situe au cœur d'un ancien bassin minier. L'activité agricole y est relativement peu développée, avec 229 exploitations sur 12 000 hectares (RGA, 2010).

Depuis dix ans, 89 producteurs ont arrêté leur activité, notamment des éleveurs. Les grandes cultures dominent le paysage (67% de la Surface agricole utile). Parallèlement, les terres agricoles sont soumises à une forte pression.

La tradition de vente directe, avec une quarantaine de producteurs engagés dans les circuits courts est en perte de vitesse et seules cinq exploitations étaient certifiés AB avant 2013. Sur le plan social, le territoire est marqué par un fort taux de chômage, notamment dans le centre de l'agglomération, autour de Douai. La moitié des ménages vit avec moins de 16 110€ par an (18 355€ en moyenne en France) et les taux d'obésité et de décès avant 65 ans sont très élevés.

¹ Le PAT de la CAD a été retenu avec 21 autres lauréats en mars



Communauté de communes de Courpière

FAVORISER L'INSTALLATION AGRICOLE PAR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL **DES CANTINES**



LE TERRITOIRE

Essentiellement rural et en partie situé en zone de montagne, le Pays de Courpière est situé au cœur du Parc naturel régional du Livradois-Forez à 15 km de la ville de Thiers et 50 km de Clermont-Ferrand. L'habitat, majoritairement rural, est très dispersé. Le paysage est marqué par la présence de nombreux pâturages indiquant la prédominance de l'élevage dans les hauteurs. Courpière, la ville centrale, concentre les services et commerces.

Communes: 10 Superficie: 188 km² Population: 8 500 habitants (45 habitants au km²) Caractéristiques: Territoire rural attractif

incluant de nombreux secteurs

d'activité.



PRÉSENTATION

Depuis longtemps mobilisée sur les questions agricoles et alimentaires, la Communauté de communes du Pays de Courpière (CCPC) s'est engagée en 2011 dans un projet pilote: « Sensibilisation et mobilisation des territoires pour des pratiques alimentaires durables », porté conjointement par l'association Anis Étoilé, la FRCIVAM Auvergne et l'Institut Slow Food. Après la réalisation d'un diagnostic d'alimentation durable, ce projet a conduit à la mise en place d'actions de valorisation des produits locaux.

Sur le territoire, la production est faible et concentrée sur l'élevage. La vente directe y est assez développée, avec une majorité d'agriculture biologique, mais s'effectue essentiellement hors du territoire.

Du fait de sa topographie (70% de bois et une altitude de 800 à 1200 m), les possibilités d'installation et de diversification sont minces mais des leviers permettraient de favoriser la diversification de la production locale.

Depuis 2013, un travail en lien avec les agriculteurs du territoire est en cours pour développer l'approvisionnement local des cantines scolaires. Une dizaine de paysans se sont déjà installés sur le territoire et certains ont mis en place un marché paysan et envisagent de créer un magasin de producteurs.

Mobilisée sur les questions agricoles wet alimentaires. la CCPC a engagé travail en lien avec les agriculteurs pour l'approvisionnement local des cantines sur le territoire.





«Il faut définir une filière maraîchage» Pierre Roze, maire de Vollore-Ville et vice-président de la CCPC en charge de l'éducation

« Ce que l'on fait, on le fait bien! Néanmoins, notre territoire est trop petit pour une retombée économique large. Il n'y a pas d'incidence particulière. Tout est noyé dans la consommation globale du territoire! Par ailleurs, nous avons aujourd'hui peu de maraîchage sur le territoire intercommunal, or c'est une production nécessaire pour l'approvisionnement des cantines. Il nous faut absolument définir une filière maraîchage et la développer sur le territoire en installant des professionnels ou en contractualisant avec les producteurs déjà installés, en les incitant à se diversifier et à développer sur leurs exploitations une production maraîchère. »



LE FINANCEMENT

Le projet pilote Sensibilisation et mobilisation des territoires pour des pratiques alimentaires durables a reçu le soutien financier de la DRAAF Auvergne.

Le projet d'approvisionnement des cantines scolaires en produits issus de l'agriculture biologique

a un coût total estimé à 26 100 €, financé par une subvention de 10 000 € de la région et une subvention de 4375 € de Leader.

Le 22 janvier 2013, les élus et agents techniques ont consacré leur aprèsmidi à échanger sur le rendu du diagnostic et les enseignements à en tirer pour la suite de l'implication de la communauté de communes

HISTORIQUE DU PROJET

Création en 2000 de la Communauté de communes du Pays de Courpière (CCPC), qui fait le choix d'assurer la compétence Affaires scolaires et de gérer les services de restauration scolaire au niveau intercommunal. Elle créé aussi un service d'éducation à l'environnement qui accorde une place importante à la thématique alimentation.

À partir de janvier 2007, la CCPC s'implique dans le Réseau foncier agricole pour l'optimisation de la transmission des exploitations agricoles. Crée en 2005 par le Parc naturel régional du Livradois-Forez, ce réseau fait le lien entre tous les acteurs, les organisations agricoles, les élus, les exploitants et les techniciens du parc autour des questions relatives à la transmission, au soutien à l'installation, et aux opérations pour améliorer la disponibilité du foncier.

À partir de 2011, la CCPC s'engage dans un projet pilote « Sensibilisation et mobilisation des territoires pour des pratiques alimentaires durables»; porté conjointement par l'association Anis Étoilé, la FR-CIVAM Auvergne et l'Institut de formation Slow Food. Le diagnostic d'alimentation durable présenté début 2013 fait apparaitre trois pistes pour avancer vers un système alimentaire local plus durable: donner une visibilité globale à des projets et actions déjà mis en œuvre; faciliter l'accès aux produits locaux et suivre l'évolution de la consommation; construire une dynamique collective pour une mobilisation générale sur le rap-

prochement production-consommation à l'échelle du territoire. Plusieurs actions vont alors émerger: installation de producteurs, constitution d'un groupe de producteurs sur le territoire sous forme associative, réalisation d'un annuaire des producteurs, organisation de marchés paysans, etc.

Le 15 octobre 2012, la CCPC est la première du département à signer un Contrat de territoire agriculture durable¹ avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en orientant l'attribution prioritaire du financement sur les projets agricoles valorisant la transformation, les produits labellisés et les filières courtes.

En 2015, la CCPC a démarré un nouveau projet d'approvisionnement des cantines scolaires en produits bios en collaboration avec deux autres communautés de communes du Livradois-Forez (Pays d'Olliergues et Haut-Livradois) soutenu dans le cadre de l'appel à projet Territoire bio exemplaire du Conseil régional d'Auvergne.

Ce projet d'une durée de deux ans vise à réaliser un diagnostic de l'existant en matière d'approvisionnement de la restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique et locaux, à former les élus et gestionnaires des cantines (visites d'exploitations et réunions de sensibilisation sur l'usage de ces produits, leur coût, équipements des cuisines, bénéfices pour les utilisateurs...) et doit aboutir à la mutualisation de moyens facilitant l'approvisionnement.

La CCPC a fusionné le 1er janvier 2017

avec les communautés de communes de Thiers, de la Montagne Thiernoise et Entre Allier et Bois Noirs. Cette nouvelle structure intercommunale porte le nom de Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Elle rassemble plus de 38 000 habitants.

1 Le Contrat d'agriculture durable a pour objectif d'inciter les agriculteurs à développer un projet qui intègre les fonctions environnementales, sociales et économiques de l'agriculture. Il porte en particulier sur la contribution de l'exploitation agricole à la préservation des ressources naturelles et à l'occupation et l'aménagement de l'espace rural.



2000 La CCPC choisit d'assurer la compétence Affaires scolaires

2007 **Implication** de la CCPC dans le Réseau foncier agricole

2012 Signature du Contrat de territoire agriculture durable

Fin 2012début 2013 Diagnostic alimentation durable

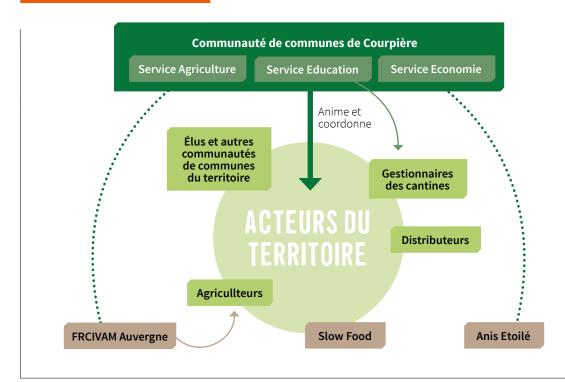
2013 Annuaire des producteurs et création d'un groupe de producteurs

2014 Création de l'association de producteurs Brins de Terroir

2015 Démarrage du projet d'approvisionnement des cantines en produits issus de l'agriculture biologique

2017 **Fusion** intercommunale

ACTEURS DU PROJET



RÉSULTATS

- Le projet a permis l'installation d'une dizaine de producteurs sur le territoire: viande (moutons), lait avec transformation (vache et chèvres), poisson, et pain.
- Un groupe de producteurs s'est structuré au sein de l'association Brins de Terroirs (15 producteurs), laquelle a mis en place plusieurs marchés paysans, une fête paysanne annuelle et a pour projet d'ouvrir un point de vente collectif à Courpière. L'association envisage aussi de proposer des animations pédagogiques « du champ à l'assiette » à destination des scolaires, centres aérés, etc. Plusieurs producteurs sont également engagés dans l'AMAP Bio de la commune de Courpière ainsi que dans le réseau Saveurs du Livradois porté par le Parc naturel régional du Livradois-Forez.
- Approvisionnement régulier des cantines scolaires en produits locaux.
- Développement d'activités de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation notamment dans le cadre d'animations de dégustations de produits ainsi que des temps d'activités périscolaires avec deux services de la CCPC.
- La CCPC est identifiée comme un territoire de référence et participe à de nombreuses manifestations autour de l'alimentation locale.

FREINS ET LIMITES

- Un territoire d'action limité; d'où la difficulté de mesurer les impacts des actions menées en matière d'alimentation durable.
- Une production agricole peu diversifiée et un manque de production maraîchère.
- Une pression foncière importante qui peut freiner ou empêcher l'installation et la reprise d'exploitations.
- L'ensemble des actions repose aujourd'hui sur une volonté politique forte de la CCPC. Cette volonté sera-t-elle aussi prépondérante et surtout partagée avec les autres élus du nouveau regroupement intercommunal?

TÉMOIGNAGE

« Mobiliser les acteurs du territoire » Véronique Valle, chargée de mission Économie à la CCPC

« Je vois dans la fusion de nos intercommunalités ainsi que dans le projet d'approvisionnement en produits bios des cantines scolaires que nous avons entamé avec deux autres communautés de communes du Livradois-Forez une vraie opportunité de développer des PAT (Projets alimentaires territoriaux) mais aussi de mieux structurer l'offre alimentaire globale. La formation des élus et des gestionnaires des cuisines sera un volet prépondérant du projet. De même, des animations de sensibilisation des scolaires, voire plus globalement de la population locale et des consommateurs, seront sans doute aussi nécessaires. »



Parc naturel régional du Livradois-Forez

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE ACTEURS GRÂCE AU RÉSEAU SAVEURS DU LIVRADOIS



LE TERRITOIRE

À cheval entre le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et la Loire, le territoire du Parc naturel régional du Livradois-Forez est composé de 24 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'agriculture est l'une des principales ressources économiques. Depuis plus de vingt-cinq ans, les circuits courts et la transformation à la ferme de la zone s'v développent.

Superficie: 282 576 hectares **Population:** 103 172 habitants Caractéristiques: Territoire rural composé d'un massif montagneux.



PRÉSENTATION

En 2008, le Parc naturel régional (PNR) du Livradois-Forez a crée le réseau Saveurs du Livradois. S'appuyant sur les producteurs, les entreprises et les commerces de proximité implantés sur le territoire du Parc, ce réseau a pour objectifs de contribuer au développement de la production locale et de faciliter la création de relations commerciales entre producteurs, transformateurs et distributeurs. Il se compose d'une centaine de membres: des producteurs fermiers, des artisans, des chefs d'entreprises agro-alimentaires et des commerçants implantés sur le Parc et partageant ses valeurs (développement des filières courtes, valorisation des produits locaux, maintien des services en zones rurales, renforcement des dynamiques collectives, démarches environnementales durables...). Leur entrée dans le réseau est subordonnée à la signature d'une charte.



Extrait de la charte Saveurs du Livradois Quelques valeurs et engagements des membres du réseau

- Des matières premières issues d'une agriculture familiale de polyculture-élevage traditionnelle en Livradois-Forez, produisant sur place l'alimentation des troupeaux et contribuant à l'entretien des espaces et à la qualité des paysages.
- Des procédés de fabrication simples, sans standardisation des produits.
- Des commerçants soucieux de renseigner le client sur l'origine des produits et sur le territoire.
- Des exploitations agricoles et des entreprises de transformation respectueuses de l'environnement, engagées dans des démarches « qualité » : limitation des engrais chimiques et des produits de traitement, agriculture biologique, recherche d'autonomie de l'exploitation, maîtrise des effluents...
- Des démarches locales de collecte et de recyclage des déchets et des emballages.
- La contribution au développement de l'emploi local, participant au dynamisme du territoire...



S'appuyant sur les producteurs, les entreprises et les commerces de proximité, le du Livradois a pour objectifs de contribuer au développement de la production locale

HISTORIQUE DU PROJET

En 2008, le Parc naturel régional du Livradois-Forez lance le réseau Saveurs du Livradois, associant producteurs, transformateurs, et commerces de proximité, afin de développer la production locale et la vente en circuits de proximité, dans une logique de développement durable.

Trois objectifs sont affichés par le Parc, qui assure l'animation du réseau:

- Renforcer l'économie sur le territoire grâce au développement des filières courtes, à la valorisation des produits locaux, au maintien des services en zones rurales et au renforcement des liens sociaux.
- Assurer la visibilité des produits locaux en renforçant leur présence et leur mise en valeur dans les commerces du Livradois-Forez pour mieux les faire connaître auprès des habitants du Parc et des touristes et clients de passage.
- Favoriser l'accessibilité des produits locaux, du commerce équitable local et rompre avec l'image « du produit local trop cher » aussi bien auprès des consommateurs, que des producteurs et des distributeurs.

Fin 2012, à la demande du réseau, une association, Synergies, est intervenue pour formaliser une organisation du réseau et une nouvelle charte. La FRCIVAM Auvergne est ensuite mandatée, en 2013, pour animer ce réseau et mettre en place des rencontres professionnelles, des évènements locaux et une base de données des producteurs, artisans et commerçants, qui permettent au réseau de se structurer et de se faire connaître.

En 2015, l'intégration de nouveaux membres, puis l'ouverture d'un point de vente collectif sur la commune d'Ambert, Le local, renforcent la dynamique. Ouvert depuis septembre 2015 et porté par une Société par action simplifiée (SAS) regroupant 12 producteurs, ce magasin a été créé à l'initiative de paysans qui souhaitaient augmenter

leurs volumes de production et de vente directe. La Mairie d'Ambert, propriétaire du magasin, a pris en charge la rénovation du local, avec l'aide du Parc et de la FRCIVAM Auvergne.

Le dernier projet, lancé en 2016, vise à rapprocher les producteurs et les 18 prestataires touristiques du réseau Coccinelles du Livradois-Forez, engagés auprès du Parc pour développer un tourisme plus respectueux de la nature et des Hommes. Un premier speed-meating a été organisé en mai 2016 à l'initiative du Parc, au magasin de producteurs Le Local.



Budget du réseau Saveurs du Livradois sur 2008-2014:

- Dépenses totales: 56 970 € - Prestations de services animations: 41 590 €

- Matériel de promotion : 15 380 €

- Ressource totales: 56 970 €

- Leader: 28 480 €

- Conseil régional: 8 190 € - Conseil général 63:7 000 € - Autofinancement: 13 300 €



À partir de 2013, la FRCIVAM Auverane est mandatée pour animer le réseau. Elle met en place des rencontres professionnelles, des évènements locaux et une hase de données pour permettre au réseau de se structurer et de se faire connaitre.

TÉMOIGNAGE



«Le réseau a permis aux professionnels du territoire de faire connaissance et de travailler ensemble » Laurent Bodineau, arboriculteur sur la commune de Sauviat

« Sur ces premières années d'existence, on peut considérer que le réseau a permis aux professionnels du territoire de faire connaissance et de travailler ensemble. Néanmoins l'échelle du réseau, calée sur celle du territoire du Parc est un peu trop vaste. Les dynamiques qui ont vu le jour sont localisées sur des petits secteurs d'un rayon de 30 à 50 kilomètres. De nouvelles démarches et projets ont émergé plus récemment (associations de producteurs, points de vente collectif, etc.) et ce grâce au réseau. Mais encore une fois, ces projets se sont constitués sur des territoires plus petits au sein du Parc. »

2008
Création
du réseau
Saveurs
du Livradois

2011 Réflexion sur l'organisation du réseau, son animation et la réécriture de la charte

2012
Synergies
intervient
pour la
réécriture
de la charte
et formaliser
une orga-
nisation du
réseau

2013
La FRCIVAM
Auvergne
est man-
datée pour
l'animation
du réseau

2014
Des pro-
ducteurs
sollicitent
l'accompa-
gnement
du Parc
pour créer
un point de
vente collect

2014-2015 Intégration
de nouveau membres

2015
Ouverture
d'un point
de vente
collectif

2016
Mise en lien
des produc-
teurs avec le
prestataires
touristiques
et le réseau
Coccinelles

RÉSULTATS

- Le réseau Saveurs du Livradois est un facteur de développement économique durable pour le territoire du Parc. L'écoulement des produits locaux dans les circuits de proximité, contribue à limiter le transport de marchandises et à la création d'activités; il répond à une demande sociétale d'accéder à des produits locaux, notamment issus de l'agriculture biologique. Il regroupe aujourd'hui plus de 60 producteurs et transformateurs et 10 distributeurs.
- Depuis début 2016, de nouveaux projets d'ouverture de points de vente collectifs sur plusieurs communes du parc (Thiers, Courpière et Sauxillanges) sont en gestation.
- Plusieurs réflexions autour des questions logistiques et d'une nouvelle forme de mise en marché des produits du territoire ont été initiées, via la création d'une plateforme de vente en ligne Achetez en Livradois-Forez. Grâce à des financements Leader et Feader, le Parc contribuera à l'animation de cette plateforme virtuelle.

FREINS ET LIMITES

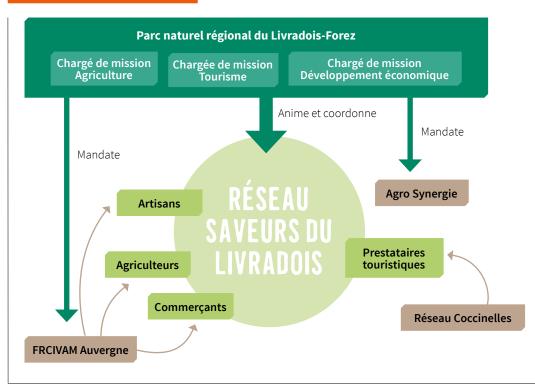
- Manque de disponibilité du Parc pour l'animation du réseau.
- L'existence même du réseau repose en totalité sur le Parc naturel régional du Livradois-Forez.
- Le pilotage du réseau n'est pas porté par les membres.
- Inégalité de l'utilisation des supports de communication entre les différents acteurs.
- Les impacts économiques et territoriaux ne sont pas mesurés.
- Les interactions entre l'ensemble des acteurs sont également difficilement évaluables, alors qu'elles sont nombreuses (organisation des producteurs pour l'acheminement des produits vers les lieux de distribution, etc.).

TÉMOIGNAGE

« Mobiliser d'autres acteurs du territoire » Laurent Bodineau, arboriculteur sur la commune de Sauviat

«Le parc organise ponctuellement des rencontres professionnelles telles que le Marché professionnel (entre producteurs, distributeurs, transformateurs), le Speed-meating (entre producteurs, transformateurs et prestataires touristiques). Ces rencontres sont importantes pour la vie ou la survie du réseau. Elles permettent par ailleurs de mobiliser d'autres acteurs du territoire.»

ACTEURS DU PROJET





Communauté d'agglomération du Grand Besançon

LA CONCERTATION POUR RENFORCER LE LIEN VILLE-CAMPAGNE ET CRÉER DES ACTIVITÉS AGRICOLES



LE TERRITOIRE

Avec 12 800 hectares de surface agricole utile (30 % de la superficie) et 237 exploitations en 2010, l'activité agricole est encore très présente sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB). Les activités d'élevage laitier et bovin viande dominent (56% des exploitations) et se maintiennent. En revanche les surfaces dédiées aux cultures légumières ont été divisées par deux (de 24 à 12 ha) en dix ans et il existe une demande croissante en produits locaux et des besoins en terre pour l'installation de paysans.

Superficie: 432 km² Population: 178 614 habitants (413 habitants au km²) Caractéristiques: Territoire urbain et périurbain





16 % des surfaces agricoles ont disparu en 20 ans au profit de l'habitat et des infrastructures collectives sur l'agglomération du Grand Besançon.

PRÉSENTATION

Sur la Communauté d'agglomération du Grand Besancon (CAGB), 16% des surfaces agricoles ont disparu en vingt ans, principalement au profit de l'habitat et des infrastructures collectives. S'il existe une demande croissante en produits locaux, le potentiel de valorisation commerciale des produits agricoles, lié à la proximité de la ville, est insuffisamment exploré.

Pour répondre à cette problématique, le Grand Besançon a piloté le projet partenarial Sauge (Solidarités agricole et urbaine pour des gains économiques environnementaux et en termes d'emplois). Il avait pour objectif de tisser des liens entre ville et campagne et de maintenir ou créer des activités agricoles. Formations pour l'installation agricole ou le salariat dans les métiers de l'agriculture et de la forêt, mise en place de nouveaux circuits courts de commercialisation, réflexions animées entre élus locaux, habitants, agriculteurs... La dynamique se poursuit encore aujourd'hui, près de dix ans après la fin du projet, comme le montrent la création d'un espace test agricole ou les réflexions sur l'approvisionnement local de la restauration collective.

LE FINANCEMENT

716 000 € dépensés entre 2004 et 2008

Projet financé à 50% par le Fonds social européen dans le cadre de l'appel à projets Equal pour la lutte contre les discriminations et inégalités dans la sphère du travail.

Le reste du financement provient essentiellement du Conseil régional de Franche-Comté, des fonds Vivea et de l'autofinancement des quatre partenaires.

Le projet Sauge a conduit à la mise en place d'actions pour favoriser l'installation et la diversification agricoles. accompagner le montage de projets entre acteurs locaux et faire émerger d²es liens entre agriculteurs et habitants.

HISTORIQUE DU PROJET

En 2004, l'AFIP Bourgogne-Franche Comté entraine la Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB), la Chambre d'agriculture du Doubs et le Centre de formation professionnelle agricole (CFPPA) de Châteaufarine dans un projet sur l'agriculture urbaine.

En 2005, grâce à un financement du Fonds social européen, le programme baptisé Sauge, pour Solidarités agricole et urbaine pour des gains économiques, environnementaux et en termes d'emploi est lancé. Les quatre partenaires signent un accord pour la gestion du projet et créent un groupe technique, un comité de pilotage et un comité d'orientation élargi permettant de communiquer plus largement et d'associer d'autres partenaires. Par ailleurs, chaque structure fonctionne avec un binôme élu-administratif, bien identifié.

Suite à un diagnostic réalisé sur l'agriculture périurbaine, les animateurs et partenaires de Sauge ont proposé pendant trois ans des formations « De l'idée au projet » pour favoriser l'installation et la diversification agricoles. Ils ont aussi accompagné des projets entre agriculteurs et associations, communes ou consommateurs (marchés, livraisons de paniers fermiers...).

Des actions (organisation de randonnées de ferme en ferme...) ont favorisé une meilleure connaissance entre agriculteurs et habitants. D'autres (stages d'évaluation en milieu de travail...) ont valorisé le rôle que peut jouer l'agriculture en matière d'insertion professionnelle. Les objectifs étaient multiples et une partie d'entre eux ont été atteints.

Dès 2007, des produits locaux ont été introduits dans les logements en foyers, un marché de producteurs a été créé à Pugey et la chambre d'agriculture a mis en place un point d'accueil unique pour les porteurs de projets.

2008. Suite à l'évaluation du projet, les partenaires constatent que l'offre en produits locaux (légumes essentiellement) peine à se développer, en particulier à cause des freins à l'installation de nouveaux paysans. Grace aux habitudes de dialogue instaurées dans le cadre de Sauge, de nouvelles initiatives voient le jour pour dépasser ces freins. Cela conduit à la signature d'une charte de l'agriculture périurbaine et la création d'un espace test agricole.



TÉMOIGNAGE



«Lancer une dynamique» Cecile Piganiol, responsable environnement à la Communauté d'agglomération du Grand Besancon

« Le programme Sauge a permis de financer de l'animation et de lancer une dynamique qui a abouti à une implication de citoyens et de paysans et avec l'appui de la CAGB, au développement de marchés paysans et d'Amap. Ces échanges entre acteurs se sont poursuivis après 2008, permettant de construire de nouvelles actions. Mais il y a aussi eu une institutionnalisation assez forte du projet, en particulier avec la disparition de l'AFIP. Or, ce qui fait l'intérêt, la richesse de Sauge, c'est la diversité des acteurs et leurs réseaux.»

2004-2005

Diagnostic sur l'agriculture périurbaine. Élaboration d'un programme d'actions

À partir de 2006

Mise en œuvre des actions

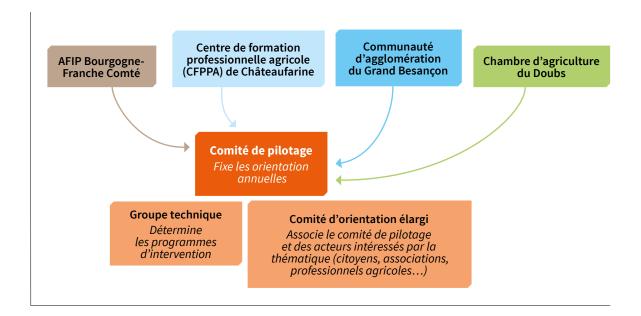
2007

Lancement de la réflexion Prise en compte de l'agriculture périurbaine et fixation des objectifs

2008

Élaboration d'un scénario d'évolution de l'agriculture Fin du programme

ACTEURS DU PROJET



RÉSULTATS

- 2007: introduction de produits locaux dans les restaurants des logements en foyers et création du marché de producteurs de Pugey.
- 2007/2008: mise en place d'un « point d'accueil » des porteurs de projets à la chambre d'agriculture.
- **2007: création de l'Amap** du panier de l'Aneth et lancement des Paniers fermiers de Velotte.
- **2009:** création des marchés de Pelousey. Morre et Gennes.
- 2010: signature de la Charte de l'agriculture bisontine, avec comme objectifs: maintenir une activité agricole dynamique; favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville; développer les liens entre ville et campagne et favoriser les démarches de développement durable en agriculture.
- 2010-2011: réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'une pépinière et d'une zone d'activités maraîchères en agriculture biologique.
- 2012 : lancement du Programme régional de l'alimentation de proximité, soutenu par le conseil régional et les chambres d'agriculture de Franche-Comté.
- **2015 : inauguration de la pépinière,** un espace test agricole baptisé « Graines de maraîchers ».
- 2016: ouverture d'un magasin de produits bio et locaux sur la pépinière.

FREINS ET LIMITES

- Le volet « relation ville-campagne » s'est maintenu après la fin du programme, notamment sur les circuits courts, mais n'a pas donné de résultats sur le développement du compost et l'entretien d'espaces privés pour améliorer le paysage.
- Le volet « formation pré-qualifiante et insertion » (emploi partagé, formations des publics non issus du milieu agricole...) n'a pas été poursuivi après la fin du programme, notamment car le CFPPA n'avait pas de financement propre.
- Le développement de l'offre en légumes bute toujours sur la disponibilité du foncier. Il reste difficile d'inscrire dans les documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale...) les objectifs de préservation des terres agricoles.

Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine

Quatre objectifs:

- Maintenir une activité agricole dynamique,
- Favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville,
- Développer les liens entre ville et campagne,
- Favoriser les démarches de développement durable en agriculture.



Département du Finistère

CRÉER UNE MICRO-FILIÈRE TERRITORIALE **AUTOUR DU PORC BLANC DE L'OUEST AVEC LES RESTAURATEURS**



LE TERRITOIRE

Situé à l'extrémité Ouest de la Bretagne, le Finistère est un département fortement rural. L'agriculture y est l'activité dominante et l'industrie agroalimentaire y est fortement implantée.

Superficie: 6 733 km² Population: 903 921 habitants Caractéristiques: Territoire rural marqué par la présence de deux pôles urbains majeurs, Brest et Quimper





Le Porc Blanc de l'Ouest est une race locale en voie de disparition. La aualité de sa viande est liée à la croissance lente de l'animal et l'élevage en plein air.

PRÉSENTATION

Réunis autour de valeurs communes, onze éleveurs de Porcs Blancs de l'Ouest (PBO), race locale en voie de disparition, ont lié de solides attaches avec des restaurateurs des Pays de Quimper et de Brest à la recherche de produits locaux de qualité. La qualité de la viande, en partie due à la croissance lente de l'animal, l'élevage en plein air mais aussi à la petite taille des élevages, a conquis certains restaurateurs et leur clientèle.

Plusieurs freins au développement de ces partenariats ont rapidement été identifiés, notamment celui de l'approvisionnement, avec de petits élevages, de la logistique ou des prix, qui ne permettaient parfois pas de couvrir les coûts de production des éleveurs. Pour les dépasser, les éleveurs de PBO et les restaurateurs ont décidé de se structurer en filière. Ils souhaitent aussi développer l'élevage de PBO avec l'installation de jeunes sur des fermes. Sur le territoire, il n'existe qu'une vingtaine d'éleveurs engagés dans cette production.

TÉMOIGNAGE



« Je suis dans une démarche militante » Xavier Hamon, restaurateur

« J'estime avoir un vrai rôle à jouer auprès des clients. Notamment de sensibiliser ceux qui s'en fichent et de faire prendre conscience à d'autres qu'il peut y avoir des choses à défendre. Je suis membre actif du réseau Slow Food Cornouaille. Avec les producteurs, j'ai une relation qui repose sur l'échange et le partenariat. Ce sont des quasi-amis. Ma priorité dans le travail est de satisfaire mes clients en valorisant des bons produits tout en gagnant ma vie : je veux pouvoir me regarder dans la glace le matin. La question de la provenance et du label est capitale. Je ne me fournis qu'en produits bio auprès de gens dont je connais le travail (rencontrés sur le marché pour la plupart), je suis dans une démarche militante. Prendre du Porc Blanc de l'Ouest est donc logique, le prix semble plus que raisonnable pour une viande de qualité, bio et élevée en plein air. Je pars du principe que de toute manière si on veut de la qualité il faut y mettre le prix et qu'il est important que l'éleveur soit rémunéré justement à hauteur de son travail. »



HISTORIQUE DU PROJET

Le projet porté par le CIVAM Finistère (29) est issu d'un groupe de producteurs fermiers en polyculture élevage avec pour point commun l'élevage et la vente directe d'une race de porc locale, en voie de disparition, le Porc Blanc de l'Ouest (PBO).

Début 2014. Les éleveurs de PBO et les restaurateurs se sont réunis dans les locaux du CIVAM 29 en début d'année 2014. Ils ont décidé de se structurer en filière pour répondre à la problématique de l'approvisionnement mais aussi pour développer l'élevage de PBO avec l'installation de jeunes sur des fermes.

Juin 2014. Accompagné par le CIVAM 29, le groupe d'éleveurs a reçu en juin 2014 le soutien financier de la Région Bretagne pour mettre en place un programme d'action de trois ans dans le cadre de l'appel à projets Agriculture éologiquement performante. La Région Bretagne souhaite soutenir des collectifs d'agriculteurs et s'appuyer sur eux pour engager l'agriculture bretonne dans des systèmes de production compétitifs, durables et viables.

Ce collectif s'est fixé trois objectifs:

- Optimiser la production par une démarche d'autonomie alimentaire (maîtrise du coût alimentaire, échange de sous-produits avec d'autres fermes à proximité, recouplage des systèmes cultures/élevages...).
- Acquérir des repères pour une meilleure valorisation économique (partage des méthodes charcutières, fixation d'un prix «filière » équitable et transparent pour la vente aux restaurateurs).
- Fédérer les acteurs d'une filière locale PBO et la promouvoir (élaboration d'une charte, travail sur un logo et une communication commune, mise en place d'un système participatif de garantie).

En septembre 2015, le collectif a trouvé un accord sur un prix filière, concernant la vente de viande fraiche aux restaurateurs. Début 2016, la charte, s'inspirant des principes de l'agriculture paysanne mais adaptée à la production de PBOa été adoptée par les éleveurs.

Depuis, un travail est en cours sur la constitution d'une association et le lancement d'une marque.

Projet sur trois ans de 73 000 € financé à hauteur de 80% par la Région

au travers de l'appel à projets Agriculture écologiquement performante, des fonds propres et les fonds de formation Vivéa.

Janvier 2014

Constitution d'un collectif accompagné par le CIVAM 29

Juin 2014

Mise en place d'un programme d'action de trois ans, Agriculture écologiquement performante

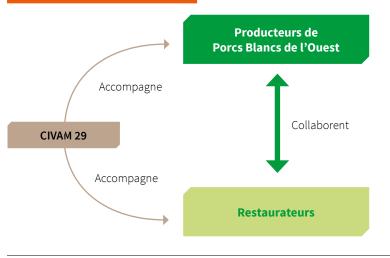
Septembre 2015

Accord sur un prix

Début 2016

Validation d'une charte des producteurs de Porcs Blanc de l'Ouest

ACTEURS DU PROJET





Charte des producteurs de PBO du Finistère

- « Nous, éleveurs de PBO, en application des dix principes de l'agriculture paysanne, nous engageons à:
- Vivre d'une production maîtrisée en ayant un maximum de 10 truies par élevage.
- Respecter le rythme de croissance des animaux en les élevant 10 mois minimum, en semi plein air.
- Garantir des porcs de pure race Porc Blanc de l'Ouest.
- · Constituer un réseau d'entraide, de partage des savoirs paysans et de réflexion continue sur nos pratiques.
- Construire notre rémunération par le travail et la vente de nos produits grâce à un prix juste.
- Être agréé par une commission composée de paysans et citoyens.
- Inscrire notre activité au cœur de l'économie locale: – en recherchant au maximum l'autonomie alimentaire sur nos fermes ou issue des fermes voisines: - en abattant nos bêtes dans les abattoirs de proximité; - en transformant la viande nousmêmes ou par des artisans locaux; - en vendant notre production localement.»



RÉSULTATS

- Signature d'une charte des producteurs de PBO du Finistère.
- Fixation d'un prix équitable pour la filière.
- Échanges sur les pratiques individuelles, l'autonomie, les méthodes charcutières, expérimentations et acquisitions de nouvelles connaissances pour les éleveurs.

FREINS ET LIMITES

- Les restaurateurs montrent finalement un intérêt limité pour l'achat de PBO.
- Les contraintes logistiques demeurent avec des restaurants non équipés pour stocker ou transformer les volumes importants ou des points de livraison trop nombreux pour les paysans.
- Le manque de temps ou d'énergie des éleveurs du collectif et l'absence de nouveau producteurs souhaitant rejoindre l'initiative.
- L'opposition de la Fédération des races de Bretagne à la création d'une marque autour du PBO.



La collectivité Eau du Bassin Rennais

AMÉLIORER LES PRATIQUES **SUR DES EXPLOITATIONS** PAR LA RELOCALISATION DES DÉBOUCHÉS ALIMENTAIRES



LE TERRITOIRE

La collectivité Eau du Bassin Rennais est le syndicat qui produit et distribue l'eau notable aux habitants de 56 communes, dont 43 sont rattachées à Rennes Métropole. Cela représente 466 000 habitants alimentés en eau potable, soit près de la moitié du département d'Ille-et-Vilaine. 2000 exploitations agricoles sont situées sur cette zone.

Superficie: 150 000 hectares Population: 466 000 habitants Caractéristiques:

Territoire urbain et périurbain





En échange du respect d'un cahier des charaes vertueux, Eau du Bassin Rennais offre aux agriculteurs des débouchés de commercialisation.

PRÉSENTATION

Afin de protéger la qualité de l'eau de ses douze captages, la collectivité Eau du Bassin Rennais, qui gère la production et la distribution de l'eau potable sur le bassin rennais (56 communes et 466 000 habitants) s'investit dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de protection des ressources ambitieuse. L'enjeu pour la société publique locale est de fournir une eau de qualité aux habitants de son territoire. Cela nécessite un changement de certaines pratiques agricoles vers plus de durabilité.

Eau du Bassin Rennais a choisi d'expérimenter une approche novatrice, qui associe différents acteurs au comité de pilotage (chambre d'agriculture, Agrobio 35, FRCI-VAM/ADAGE, Initiative Bio Bretagne, Agence de l'Eau....). En échange du respect d'un cahier des charges vertueux, Eau du Bassin Rennais offre aux agriculteurs des débouchés de commercialisation vers le marché de la restauration collective et le grand public, ainsi qu'une communication positive autour de ces bonnes pratiques.

Pour cela, elle souhaite lancer une nouvelle marque collective dont l'objet est de valoriser économiquement des produits issus d'exploitations agricoles vertueuses, situées sur les aires d'alimentation de captage du bassin rennais.



Budget annuel 2014-2015 cumulé:

environ 120 000 €

Principaux financeurs:

- Agence de l'eau: 50 %
- Région Bretagne: 20%
- Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais: 30%

HISTORIQUE DU PROJET

En 2011, les différents services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole (santé, déchets, environnement, développement économique, eau, éducation) travaillent pour développer une culture commune de l'alimentation et mettre en cohérence les différentes politiques publiques. Une étude est lancée sur l'organisation de la restauration collective scolaire afin de la rendre compatible avec celle des filières de production locale.

En 2015, la proposition de la Ville de Rennes concernant l'élaboration d'un plan d'alimentation durable est retenue par le ministère en charge de l'agriculture dans le cadre d'un appel à projet du Programme national pour l'alimentation. Eau du Bassin Rennais lance alors la démarche Eau en Saveurs qui vise à améliorer la qualité de l'eau potable distribuée, en faisant évoluer les pratiques agricoles des exploitations situées sur les zones de captage d'eau et les bassins versants en amont (2000 exploitations agricoles concernées).

En contrepartie du respect par les producteurs d'un cahier des charges vertueux, Eau du Bassin Rennais se donne deux objectifs. Le premier est de favoriser les débouchés de commercialisation dans la restauration collective. Le second est de mettre en place une communication positive autour de ces bonnes pratiques auprès des consommateurs du territoire.

Après une phase de définition du cahier des charges des producteurs et des critères d'un appel d'offres favorisant les producteurs locaux engagés dans cette démarche, un premier marché public expérimental est lancé en septembre 2015 par la Ville de Rennes pour une durée de trois ans. Trois producteurs (produits laitiers et viande de porc) sont retenus.

Depuis, une centrale d'achat local destinée à réunir toutes les structures de restauration collective publiques (en régie) comme privées (entreprises délégataires) du bassin rennais est en cours de création pour centraliser les besoins et faciliter la structuration des filières de production. 235 000 repas par jour sont potentiellement concernés.

Un travail est également en cours afin de valoriser les productions respectant le cahier des charges auprès du grand public par une marque de territoire. Le marché de la restauration collective est intéressant pour la structuration des filières de production (marchés réguliers sur plusieurs années), mais il reste insuffisant en termes de volume pour entraîner une majorité des 2000 exploitations situées en amont des captages d'eau du bassin rennais. Par ailleurs, il est nécessaire de développer un marché complémentaire pour assurer d'autres débouchés aux producteurs, associer ceux qui ne souhaitent pas être fournisseurs de la restauration collective, et concernant les viandes, valoriser d'autres morceaux pour « l'équilibre matière ».

Ces actions sont complétés par le développement d'une politique d'éducation à l'alimentation durable et responsable des habitants à l'échelon du territoire du bassin rennais.



«Améliorer la qualité de l'eau distribuée au robinet » Daniel Helle, chargé de mission à la collectivité Eau du Bassin rennais

« On a identifié le levier économique rapidement. L'idée proposée par les exploitants était de valoriser les produits et on a décidé d'utiliser la force de l'achat public pour développer les filières. Nous sommes parvenus, en utilisant l'entrée amélioration de la qualité de l'eau distribuée au robinet, à introduire une relation de proximité dans le cadre des appels d'offre par la restauration collective. Pour fournir la Ville de Rennes qui sert entre 11 000 et 12 000 repas par jour, on a pu réaliser un premier marché public, expérimental, de 2015 à 2018, qui associe un producteur de lait et deux de porcs sur deux lots à 50 000 € par an. L'idée, maintenant, c'est de créer une centrale d'achat pour organiser la demande et ainsi développer l'offre ».

2008

Eau du bassin rennais intègre le groupe de travail sur l'achat bio local du Réseau Grand Ouest des collectivités locales

2012

Étude sur l'organisation de la restauration collective scolaire et la production

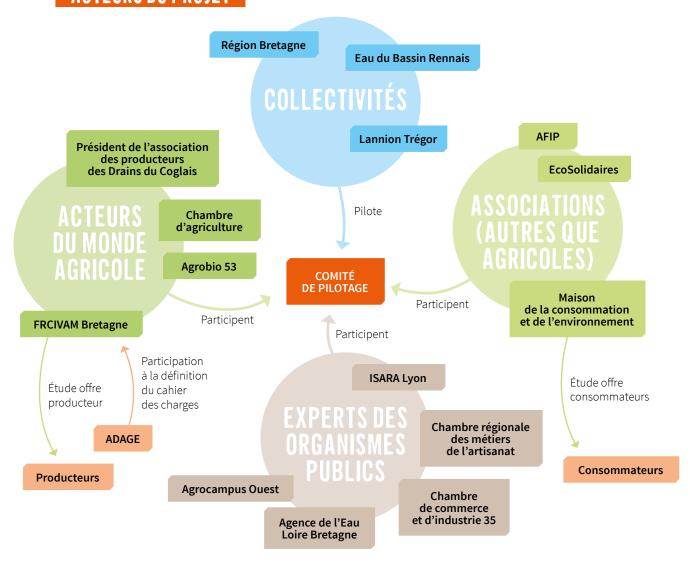
2014-15

Définition des critères du marché public et des exigences de progrès environnemental

2015-16

Définition d'un plan marketing pour lancer la marque locale Eau en saveurs

ACTEURS DU PROJET



RÉSULTATS

- Un premier marché public expérimental pour la Ville de Rennes a débuté en septembre 2015 pour une durée de trois ans et attribué à 3 producteurs.
- Un second marché va être lancé en 2017 et intégrera une douzaine de communes de Rennes Métropole et une vingtaine de producteurs supplémentaires sur les zones d'alimentation en eau potable.
- Un travail est engagé pour définir l'identifiant qui permettra aux consommateurs de repérer les produits issus de la démarche.

FREINS ET LIMITES

La difficulté est de réussir à fédérer les acteurs autour de la démarche (producteurs, transformateurs et consommateurs) pour passer à une échelle plus importante sur l'entrée restauration collective et développer un marché grand public.



Dolus d'Oléron

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LES FRICHES DE L'ÎLE ET REDYNAMISER LE CENTRE-BOURG



LE TERRITOIRE

Localisée dans la partie

méridionale de l'Île d'Oléron, Dolus d'Oléron est un pôle économique majeur du Pays Marennes-Oléron. En dehors du centre-ville historique, Dolus d'Oléron se compose de nombreux villages, qui tendent cependant à être rattrapés par l'urbanisation. L'agriculture locale est très tournée vers la vente directe. Toutefois on observe sur l'Île d'Oléron un déficit de nombreuses productions.

Superficie (Île): 175 km² Population:

21900 habitants

PRÉSENTATION

L'Île d'Oléron compte environ 70 agriculteurs dont une quinzaine de double-actifs.

Les activités principales sont la viticulture, le maraîchage, l'élevage et les cultures de céréales. Les exploitations en place sont viables pour la plupart, notamment celles tournées vers la vente directe, et se transmettent bien dans le cadre familial. Cependant, l'Île d'Oléron connaît un déficit de production en maraîchage, élevage laitier, transformation fromagère, élevage allaitant de petits ruminants, arboriculture... alors que de nombreuses friches ponctuent le paysage oléronais. Le potentiel d'installation d'activités agricoles avec commercialisation en circuits courts est réel.

Pour ce qui est de l'accès au foncier, la communauté de communes accompagne les porteurs de projet dans leur recherche, en assurant la médiation avec les propriétaires si besoin. Une ligne budgétaire a également été attribuée afin d'assurer un portage foncier par la préemption ou l'acquisition amiable. Se pose alors la question du bâti, dont l'accès est une réelle difficulté sur le territoire pour les installations hors cadre familial, du fait du site classé, de la loi littoral et des documents d'urbanisme aux règlements restrictifs en zone agricole et naturelle.

Compte tenu de ces enjeux, les élus de la commission agricole du conseil municipal de Dolus d'Oléron ont engagé en mai 2015, une réflexion collective sur l'avenir de l'agriculture sur leur territoire. Soucieux de maintenir la production et de développer la part du bio sur la commune d'une part et de répondre aux problématiques environnementales et foncières du territoire, d'autre part, ils ont fait appel à l'AFIPAR (Association de formation et d'accompagnement de projets de développement agricole et rural), pour les accompagner dans la réflexion et la mise en œuvre de leur projet. Depuis, un appel à projets a été lancé afin de trouver des agriculteurs qui souhaiteraient développer une activité pastorale dans les zones de marais.



Les élus de la commission agricole du Conseil Municipal de Dolus d'Oléron ont engagé en mai 2015 une réflexion collective sur l'avenir de l'agriculture sur leur territoire.

HISTORIQUE DU PROJET

En mai 2015, accompagnés dans leur démarche par l'AFIPAR, les élus de la commune de Dolus ont souhaité s'investir dans la construction d'un projet communal global qui articulerait le développement de la production agricole et la redynamisation du centre-bourg comme espace de vie, d'échange et de relations socio-économigues. Pour cela les élus ont choisi de développer des lieux de consommation (marché, magasins de producteurs...), transformation, stockage et de valoriser les externalités positives de l'agriculture: biodiversité, qualité de l'eau, gestion des friches...

L'Île d'Oléron compe près de 70 agriculteurs mais un déficit de certaines productions et la présence de friches. La question de l'installation y est prégnante. Les élus se sont concentrés dans un premier temps sur l'installation de paysans en agriculture biologique, pratiquant une production diversifiée et visant une commercialisation en circuits courts.

Dans cette optique et afin de permettre aux élus de biens appréhender les enjeux et le cadre de l'installation agricole, l'AFIPAR a proposé une formation: présentation du contexte agricole de l'Île d'Oléron et des besoins du territoire, éléments sur l'installation en agriculture biologique, présentation des différentes formes de structures agricoles possibles correspondant aux objectifs du projet communal (ferme relais, ferme communale, régie agricole communale, espace test agricole, aide communale aux porteurs de projets).

En mars 2016, le travail sur le foncier se structure. La commune de Dolus invite l'AFIPAR à participer à une première réunion de travail concernant le foncier agricole sur l'Île d'Oléron, avec la Communauté de communes (CDC) d'Oléron, le Conservatoire régional des espaces naturels sensibles (CREN), le Conservatoire du littoral (CDL) et le Conseil départemental de la Charente-Maritime (CD17). L'objectif: échanger pour favoriser la constitution d'îlots de parcelles contigus et assez grands qui appartiennent ou sont gérés par la commune de Dolus, la CDC, le CDL, le CD17 ou le CREN, afin d'en proposer la gestion à un ou plusieurs agriculteurs. Il s'agit ainsi d'augmenter les opportunités foncières d'installation sur l'île. L'objectif est également d'établir des critères communs de gestion des parcelles avec l'ensemble des propriétaires publics fonciers afin d'en garantir la cohérence, la durabilité et la pérennité.

S'ensuit une visite des parcelles afin de vérifier la faisabilité et d'identifier les besoins (accès à l'eau...) pour rendre réalisable la culture de ces parcelles.

Suite à ce travail, un appel à projets Activité pastorale en zone de marais est finalement lancé en septembre 2016, afin de trouver des agriculteurs exploitants pour certains îlots identifiés. Au vu du projet agricole mené par la commune de Dolus, dans cet appel à projets, les activités tendant à développer les circuits courts de commercialisation seront privilégiées.



→ 3660 € pour l'accompagnement de l'AFIPAR auprès des élus de Dolus, financé totalement par la commune.

L'accompagnement de l'AFIPAR auprès de la commune de Dolus d'Oléron s'est composé de 4 demijournées organisées de la manière suivante:

1) validation des objectifs généraux, définition de la composition de l'équipe 2) adaptation de l'équipe projet aux besoins des porteurs de projet

3) repérage des ressources qui peuvent être mobilisées sur le territoire du projet 4) rédaction d'une note de cadrage pour l'étude de faisabilité.

TÉMOIGNAGE



« Faire revivre des dynamiques de proximité » Julie Bitard, élue municipale de Dolus d'Oléron

«L'agriculture et ses paysans permettent de façonner nos paysages, sont partie prenante du développement social et économique local, maintiennent ou font revivre des dynamiques de proximité. Se réapproprier son alimentation c'est favoriser le commerce local, c'est un gage de santé et c'est un acte écologique et militant. Ces quatre jours d'accompagnement de l'AFIPAR nous ont permis de structurer nos idées avec des apports de témoignages et de connaissances techniques et enfin d'aboutir à une vision collective du projet agricole et alimentaire. »

2015
Formalisation
du projet global

Cycle de formation des élus sur l'installation agricole

Mars 2016

Structuration du travail sur le foncier agricole avec les partenaires concernés (CREN, CD 17, CDC)

Septembre 2016

Lancement d'un appel à projets pour trouver des agriculteurs à installer

RÉSULTATS

- **2015:** Rédaction et vote au conseil municipal de Dolus d'Oléron d'une note de cadrage relative à la politique agricole et alimentaire de la commune.
- **2016:** Dolus d'Oléron, aux côtés de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron, tisse un premier partenariat avec les gestionnaires et acteurs fonciers publics du territoire que sont le Conservatoire régional espaces naturels sensibles, le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental. La démarche communale de gestion foncière et d'installation agricole orientée vers les circuits courts devient alors une réflexion concertée autour des enjeux agri-environnementaux sur les espaces sensibles oléronais.
- Janvier 2017: Réunion d'attribution des parcelles proposées dans l'appel à projets pastoral (80 ha) publié en septembre 2016.
- Perspectives 2017: vers un Projet alimentaire territorial sur l'Île d'Oléron, accompagné par l'AFIPAR?

FREINS ET LIMITES

Financer l'accompagnement de collectivités et de projets multi-acteurs peut s'avérer complexe. Malgré la volonté de certains élus et techniciens, il n'est pas toujours facile de financer l'accompagnement de démarches de réflexion ou de concertation, qui concernent plusieurs enjeux territoriaux (agriculture, environnement, foncier, etc.) et donc différents types d'acteurs. S'ajoute à cela la temporalité des budgets publics qui restent définis de manière annuelle sur ce type de projets. La continuité de l'accompagnement peut donc être mise à mal. Ce qui a été le cas pour l'année 2016 (pas de financement fléché sur la suite de l'accompagnement de l'AFIPAR).

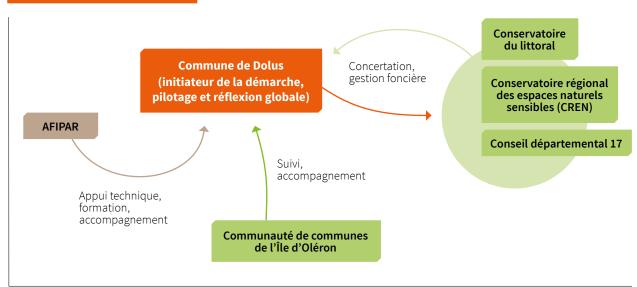


TÉMOIGNAGE

« Créer de nouveaux espaces de production » Grégory Gendre, maire de Dolus d'Oléron et vice-président de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron en charge du développement économique et de l'agriculture

« D'ici la fin de notre mandat nous souhaitons accroître la part du bio et du local dans la restauration collective à Dolus et cela passe par de nouvelles installations. Idem dans les communautés de communes où des lots sont réservés dans les zones d'activités économiques pour permettre à des agriculteurs d'exercer plus facilement leurs activités. Dans le cadre de la rénovation de l'ancienne colonie de vacances de la Cailletière, tout un espace est destiné à accueillir des jardins partagés et ouvriers afin de déployer une véritable activité sociale autour du maraîchage. En parallèle, nous continuons à encourager les propriétaires de parcelles à les entretenir pour éviter les friches ou à les mettre à disposition des agriculteurs pour créer de nouveaux espaces de production. »

ACTEURS DU PROJET





Montmorillonnais **Nouvelle Aquitaine**

CONSTRUIRE DES PARTENARIATS POUR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DE LA RESTAURATION HORS DOMICILE



LE TERRITOIRE

Situé à 50 km au sud-est de Poitiers, le Montmorillonnais est un territoire rural fragile où l'agriculture familiale prime. Ce territoire vieillissant se caractérise par un exode des jeunes et peu d'activités économiques.

Superficie:

47 communes à dominante rurale dont sept hébergent plus de 1000 habitants.

Population:

109 habitants au km2

Caractéristiques:

Territoire rural isolé, patrimoine culturel et naturel d'exception

PRÉSENTATION

Il existe dans le Montmorillonnais un partenariat riche entre sphères éducatives et agricoles, très sensibilisées au « mieux manger ». L'initiative collective autour d'un projet d'approvisionnement local de la restauration collective est née des réflexions de plusieurs acteurs du territoire:

- le magasin de producteurs installé à Montmorillon, March'équitable, qui approvisionne quelques cantines scolaires du territoire mais qui rencontrait parfois des difficultés logistiques;
- le lycée agricole qui avait expérimenté l'approvisionnement en produits locaux mais était confronté au problème de l'offre trop faible pour des besoins conséquents; des structures d'éducation à l'alimentation
- et au gaspillage alimentaire, sensibilisées à la question du « manger local ».

Dans un contexte où des orientations nationales sur l'alimentation étaient énoncées (mise en œuvre du programme national pour l'alimentation, projet de loi Allain visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation), les acteurs du territoire ont souhaité se regrouper, en 2014.

Avec un engagement fort de la part du lycée agricole de Montmorrillon, l'objectif de ce projet est d'approvisionner l'ensemble des lycées de Montmorrillon.

Ce projet répond à plusieurs enjeux : économiques (favoriser l'installation d'agriculteurs, la diversification des productions et le renforcement ou l'appui aux acteurs de la filière: création ou soutien aux abattoirs, commerces, restaurants...); sociaux (créer du lien sur le territoire, favoriser une alimentation de proximité pour tous); environnementaux (lutter contre le gaspillage alimentaire, permettre une alimentation saine et de qualité, réduire l'impact de la production et des transports sur l'environnement).

L'initiative collective autour du projet d'approvisionnement local de la restauration collective est née de la réflexion de plusieurs acteurs: les agriculteurs réunis au sein du magasin de producteurs March'équitable, le lycée agricole de Montmorrillon, et des structures d'éducation à l'alimentation.





LE FINANCEMENT

Adhésion: 2500€ **ASP (aide CUI-CAE):** 14 000 €

Collectivités territoriales:

10 000€

PRAlim Nouvelle Aquitaine: 20 000€

AMI Innovation sociale et sociétale Nouvelle Aquitaine: 20 000€ **LEADER:** 6 300 € PNA AAP 2016: 50 000€

Attention, ces financements ne sont pas encore tous acquis. Ils permettent de financer le travail de la chargée de mission embauchée par la nouvelle association Mont'plateau, ainsi que le travail réalisé par les membres du comité technique autour de la sensibilisation et du développement de l'offre.

HISTORIQUE DU PROJET

En 2014, à l'initiative du lycée agricole, qui était confronté à des difficultés d'approvisionnement de son restaurant collectif en produits de proximité, différents acteurs se réunissent avec l'idée de créer un collectif pour régler ce problème. Pour cela, une nécessité: l'obtention d'un financement.

En 2015, la candidature du collectif à l'appel à projets PRAlim Poitou-Charentes est retenue et la dynamique est lancée en octobre. Une salariée est embauchée en novembre pour réaliser un diagnostic de territoire autour de l'approvisionnement local de la restauration hors domicile. Ce travail a permis de mettre en avant les atouts du territoire et d'identifier les freins à l'approvisionnement local. Il a également été l'occasion de répertorier l'offre locale.

En 2016, la dynamique s'accélère: constitution d'un groupe acheteurs, enquête sur l'état des besoins, finalisation du diagnostic, élaboration du plan d'action.

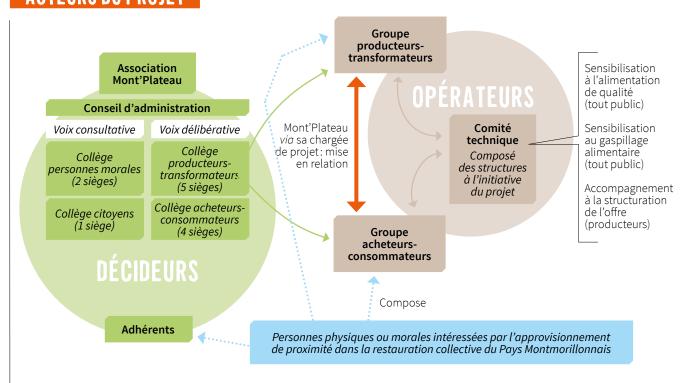
Après définition et validation d'une charte d'engagements, l'association Mont'Plateau est créée : elle réunit les trois lycées de Montmorillon, des écoles, la Maison des jeunes et de la culture (MJC), le CPA de Lathus (association œuvrant autour des questions de l'éducation, du développement durable

et de l'action sociale), la Cuma Mont-terroir (atelier de découpe collectif mis en place par un groupe d'agriculteurs), le magasin de producteurs March'équitable et les agriculteurs locaux... qui sont à la fois membres du comité technique de l'association et, pour certains d'entre eux, membres du conseil d'administration.

Plusieurs objectifs ont été fixés à l'association:

- mettre en adéquation offre et demande de produits alimentaires;
- dépenser 50 % du budget « denrées alimentaires » des collectivités en produits issus du territoire à l'horizon 2020;
- installer des jeunes sur le territoire en circuits de proximité destinés à la restauration collective notamment en maraîchage et production de viande blanche;
- · constituer un dispositif d'approvisionnement durable, non financé par des subventions, permettant une rémunération correcte du producteur et accessible aux établissements;
- permettre l'approvisionnement des structures sociales et solidaires;
- réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (inférieur à 20 % des plateaux quotidiens).

ACTEURS DU PROJET



Octobre 2015

Le projet est lauréat de l'appel à projet PRAlim Poitou-Charentes

Novembre 2015

Une chargée de mission est recrutée

Janvier 2015

Premier comité de pilotage: lancement du projet de création de l'association Mont'Plateau

Mars 2016

Deuxième comité de pilotage: élaboration des statuts

Juin 2016

Première charte d'engagements producteursacheteurs et premières commandes communes

Septembre 2016

Lancement des premières contractualisations Mont'Plateau

RÉSULTATS

- Une expérimentation d'approvisionnement de proximité sur l'année scolaire 2016-2017. Y participent: trois lycées de Montmorillon, le CPA de Lathus, la MJC (épicerie sociale, restaurant solidaire et centre de loisirs) et des écoles communales qui ont déjà l'expérience de l'approvisionnement avec March' Equitable (Saulgé, Queaux, Moulismes, Sillars).
- Un diagnostic a été réalisé auprès des établissements impliqués afin d'identifier leurs besoins en denrées alimentaires. Ces derniers servent environ 265 000 repas par an (700 000 € de budget en denrées alimentaires et seulement 10 % du potentiel Montmorillonnais en restauration collective.)
- Les premières contractualisations tripartites (Mont'plateau, l'acheteur et le producteur) sont signées. Elles établissent de manière pluriannuelle les quantités achetées par les établissements, les jours et les fréquences de livraison ainsi que les prix. Les premiers produits fournis sont des pommes de terre, des pommes et des produits laitiers (yaourt, fromage de vache, fromage de chèvre).
- Le portage du projet par un collectif a montré ses limites. Constituer une structure juridique nouvelle s'est avéré indispensable pour donner plus de légitimité au projet, permettre un financement des actions et donner de la lisibilité par l'apposition d'un nom et d'un logo. Cependant, le collectif initial est toujours très impliqué et les habitudes de travail en commun se consolident au fur et à mesure de l'avancée du projet.
- Le comité technique a été sollicité à plusieurs reprises par des acteurs d'autres territoires afin d'essaimer la démarche. Mais compte tenu de l'aspect expérimental du projet, de son ampleur, des spécificités du territoire, du temps disponible et des périodes de mise en œuvre, l'évaluation ne permet pas d'envisager un essaimage tout de suite.

FREINS ET LIMITES

- L'offre de production est limitée. La spécialisation agricole des territoires engendre un manque de disponibilité de certains produits locaux. Mais ce n'est pas le seul frein. Les exploitations, même celles qui sont en circuits courts, ne sont, pour la plupart et selon les productions, pas armées pour faire face aux contraintes de la restauration collective. Une organisation collective des producteurs par produit semble nécessaire mais nécessite du temps de mise en place.
- Il y a un manque d'outils de transformation et de logistique sur le territoire.
- Il faut trouver la bonne adéquation entre la juste rémunération du producteur et le prix acceptable par les restaurants collectifs.

TÉMOIGNAGE



Benoît Vidon, ancien souspréfet de Montmorillon, facilitateur du projet

« Le Montmorillonnais n'est pas doté de grosses entreprises ni d'industries, mais ce territoire est porteur d'initiatives! Ce projet peut contribuer au développement de l'image du territoire. Il faut montrer que l'on peut faire quelque chose de commercialement intéressant pour favoriser l'attractivité du Montmorillonnais.»

TÉMOIGNAGE



- « Quand on pense agriculture, on pense alimentation » Pascal Baudoin, éleveur bovin, élu de la Cuma Mont'terroir, March'Equitable, CIVAM du Pays Montmorillonnais
- « Quand on pense agriculture, on pense alimentation. Nous avons tout intérêt à développer l'approvisionnement local pour valoriser notre métier et permettre à un maximum de personnes de manger des produits de qualité. L'expérience de March'Equitable avec les cantines prouve l'intérêt de notre démarche : le prix reste accessible à des petites communes qui constatent moins de déchets tout en mangeant des produits de qualité. Les enfants, parents, personnels de restauration et élus sont satisfaits. »



Causse Méjean

REDYNAMISER LE TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE FARINE

Le collectif La Toile du Méjean s'est constitué autour de l'idée de restaurer l'un des cinq moulins à vent du territoire



LE TERRITOIRE

Le Causse Méjean, délimité par les gorges du Tarn et de la Jonte, a une forte identité culturelle enrichie par un historique d'expériences collectives réussies. C'est l'ancien grenier à céréales de Lozère où tournaient au XVIIIe siècle cinq moulins à vent.

Superficie: plateau de 340 km² Population: 500 habitants (2,2 habitants au km²) répartis sur treize communes

Caractéristiques: Territoire rural isolé



TÉMOIGNAGE



«C'est un projet avec de multiples dimensions: filière agricole, restauration du patrimoine, valorisation touristique... C'est complexe mais très porteur, une vraie aventure humaine. C'est une initiative d'habitants et nous avons la chance d'avoir une animation pour faire le lien entre tous. Il faut parfois faire des choix, prendre des orientations mais globalement on sent une envie de faire ensemble et d'agir pour la vie sur le territoire. »

PRÉSENTATION

Au XVIII^e siècle, le Causse Méjean était considéré comme le grenier à céréales de Lozère. Il reste de cette époque quelques tours en pierre, vestiges des cinq moulins à vent transformant ces céréales en farine. Aujourd'hui, la production de céréales a très fortement diminué sur ce plateau et sert principalement à l'alimentation du bétail. Depuis fin 2012, la FRCIVAM Languedoc-Roussillon accompagne le collectif la Toile du Méjean qui s'est constitué autour de l'idée de restaurer un de ces moulins à vent. Les habitants investis souhaitent en faire un outil de développement social et économique du territoire en rassemblant la population autour d'un patrimoine vivant et en développant une microfilière de farine locale.

L'enjeu de la préservation du patrimoine naturel et culturel est particulièrement important sur ce territoire du Parc national des Cévennes reconnu Réserve de biosphère et classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Une dizaine d'agriculteurs produisent désormais du blé transformé en farine par les meuniers partenaires qui assurent la mouture avant la mise en fonctionnement du moulin à vent (août 2017). Suite à une série d'essais de panification, la production est vendue dès fin 2016 en sachets et sous forme de pain avec une recette spéciale élaborée collectivement par les quatre boulangers investis.

HISTORIQUE DU PROJET

2012. C'est à l'initiative d'un collectif d'habitants du Causse Méjean qu'émerge l'idée de structurer une filière meunerie en circuit court par la réhabilitation d'un moulin à vent. Ce projet reçoit rapidement le soutien de la commune de Hures-la-Parade

2013. Sollicité en 2012 par le collectif la Toile Méjean, la FRCIVAM Languedoc-Roussillon réalise dès 2013 une étude de faisabilité économique et sociale du projet de filière. Le prévisionnel financier élaboré avec l'aide de la chambre de commerce et d'industrie montre la viabilité de l'activité du moulin à vent avec la création d'au moins un emploi pour la production de farine et de l'accueil touristique.

Depuis cette date, la FRCIVAM anime le projet et facilite les échanges entre les différents maillons de la filière. Elle est chargée de suivre la production de céréales anciennes et modernes et les tests de mouture et de panification, ainsi que de la promotion des produits et services liés au moulin auprès des habitants et des visiteurs (notamment les touristes).

Ce projet incluant des agriculteurs produisant aussi bien en agriculture bio que conventionnelle, deux filières se sont développées. Un long travail de concertation a permis d'asseoir la coopération étroite entre les deux groupes et de valider leur volonté d'agir ensemble pour des objectifs communs.

Afin de favoriser l'appropriation du projet par les habitants, des cycles d'animations pédagogiques sur la filière du grain au pain sur le Causse Méjean, vont être mis en place. De plus, un projet de conservation de blés anciens invitera les habitants à les semer dans leurs jardins.

Dans cette zone rurale très isolée, l'enjeu de maintien de la population et des services est majeur. Le projet a ainsi pour objectifs:

- · la réappropriation du patrimoine naturel et culturel par les habitants;
- le renforcement des liens sociaux;
- la création d'activités et d'emplois ;
- l'amélioration de l'attractivité du territoire;
- le développement de l'alimentation locale;
- le respect de l'environnement.



Budget de 57000 € par an

financé par la Fondation Daniel et Nina Carasso, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil départemental de Lozère, le Parc national des Cévennes, Léa Nature, le fonds Leader et la commune de Huresla-Parade.



TÉMOIGNAGE



« Tous les agriculteurs du Causse peuvent apporter leur part » Éric Moreau, président de l'association la Farine du Méjean

«La passion, le territoire, le terroir, la diversification de nos productions, c'est tout ça qui me pousse à m'investir. C'est un projet qui peut évoluer et dans lequel tous les agriculteurs du Causse peuvent apporter leur part en semant chacun une petite parcelle sans mettre en danger l'autonomie alimentaire pour leur troupeau. On est tous d'abord éleveurs. Cela a aussi incité, en 2016, quatre paysans à passer en bio. Il y a eu une évolution plus rapide en trois ans que sur les trente dernières années. »

À l'occasion du projet, deux filières meunerie en circuits courts ont été structurées : l'une en aariculture biologique, l'autre en conventionnelle.

2012
Constitution du
collectif

Septembre 2014

Constitution de l'association la Farine du Méjean

Avril 2015

Essais de pain et réalisation d'une recette commune

Décembre 2016 Mise en vente de la farine et des pains

Août 2017 Mise en

RÉSULTATS

- Mobilisation effective des acteurs autour du projet : 22 adhérents à l'association la Farine du Méjean, les acteurs de la filière et des consommateurs.
- Projet viable économiquement grâce aux revenus de la transformation de farine et du tourisme.
- **Recrutement d'un meunier-guide** pour prendre en main la gestion du moulin à vent dès sa mise en fonctionnement en août 2017.
- Une famille en phase d'installation sur le Causse Méjean.
- Deux années d'essais de culture et de mouture: choix des variétés à semer, formation sur les techniques de culture, voyages d'étude... La mouture se fait avec des petites minoteries partenaires en attendant la mise en fonctionnement du moulin à vent.
- **En 2016 :** 80 tonnes de céréales récoltées (grand épeautre bio, blés anciens bio, blés modernes ...).
- Élaboration d'un cahier des charges de production pour les agriculteurs conventionnels.
- Élaboration d'une recette commune de pain en lien avec les agriculteurs et mise en réseau des boulangers.
- Création d'une marque, la Méjeanette, et de son logo.
- Gestion concertée de la filière: un groupe bio et un groupe d'agriculteurs conventionnels opèrent ensemble.

FREINS ET LIMITES

- Une des difficultés de ce projet était de trouver le bon équilibre entre les envies initiales et les contraintes techniques et économiques. Pour la restauration du moulin à vent, il fallait choisir entre deux options: tout faire avec les bénévoles pour mieux s'approprier ce patrimoine ou s'assurer d'un outil fonctionnel en faisant appel à un professionnel et donc à des financements publics.
- La FRCIVAM est intervenue dans la concertation entre les paysans en bio et ceux en conventionnel. Il y avait une envie commune de mettre en place une démarche environnementale. Mais le cahier des charges, rédigé pour rassembler les deux types d'agriculteurs, a été abandonné. C'était un compromis trop strict pour les uns, pas assez pour les autres. Deux filières ont finalement été créées afin d'impliquer tous les acteurs. Ce projet veut rassembler et servir le territoire. Cela a aussi permis une production de farine suffisante pour alimenter le moulin.

ACTEURS DU PROJET

FRCIVAM

Assure la mise en lien de tous les acteurs du projet Accompagne la structuration etla diffusion de l'expérience

Association la Farine du Méjean

11 agriculteurs, le meunier du moulin à vent, 2 meuniers partenaires, 4 boulangers, 4 habitants Définit l'organisation de la filière

Conseil d'administration

Donne les orientations et valide les propositions des groupes de travail

Groupes de travail: agriculture, boulangerie, communication

Formulent des propositions pratiques pour répondre aux orientations du CA

COPIL restreint

Assure l'articulation du projet global de territoire : filière, développement économique, patrimoine.

COPIL élargi

et les investit dans les réflexions liées au projet

Collectif la Toile du Méjean

(20 habitants) Participe à la valorisation patrimoniale du moulin à vent Assure le lien avec les habitants

Commune de la Hures-la-Parade

Maître d'ouvrage des travaux de restauration du moulin à vent Assure le lien avec le propriétaire du moulin à vent

Syndicat mixte du Grand site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causses

Commanditaire de la première phase d'animation par la FRCIVAM

Autres partenaires techniques:

Parc national des Cévennes (PNC); Autres collectivités locales GAL Causses Cévennes; offices du tourisme; autres associations locales... Financeurs: Région LR; CD48; Europe, Fondation Carasso, PNC





Parc naturel régional du Luberon Provence-Alpes-Côte d'Azur - Lubéron

CRÉER UN TERRITOIRE PANICOLE AUTOUR DE SEMENCES ADAPTÉES **AUX BESOINS LOCAUX**



LE TERRITOIRE

Au cœur de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, le Parc naturel régional du Luberon est un espace vivant et préservé qui s'étend sur 185 000 hectares autour du massif du Luberon (1125 mètres au sommet du Mourre Nègre) et regroupe 77 communes. Agriculture et élevage (fruits, légumes, vins, mouton, lavande), agro-alimentaire, tourisme, immobilier et construction sont les principales activités du territoire.

Superficie: 1747 km² Population:

151 718 habitants (100 habitants au km²)

Caractéristiques:

Territoire rural



PRÉSENTATION

Alors que la diversité des variétés de semences céréalières s'est amenuisée depuis plusieurs décennies, suite aux exigences de standardisation des filières meunières, le développement de l'agriculture biologique a fait émerger de nouveaux besoins: trouver des variétés adaptées aux terroirs et ayant de bonnes performances sans recours aux intrants de synthèse. Dans ce contexte, des agents du Parc naturel régional du Lubéron et des paysans se sont intéressés à la préservation des variétés locales. Ils ont mis en place une filière locale, le blé meunier d'Apt, avec un meunier et des boulangers, et créé une marque.

Le projet s'oriente, depuis 2014, vers la recherche de variétés adaptées aux conditions climatiques locales, de manière participative et en organisant collectivement le rassemblement des savoirs et des savoir-faire et le renforcement de la filière. La démarche rassemble collectivités territoriales, agriculteurs, organismes techniques et de développement agricole, de recherche et opérateurs économiques. Cet échange, la confrontation des points de vue et le transfert des connaissances entre acteurs rend le développement de cette filière plus solide.

Le projet s'oriente depuis 2014 vers la recherche de variétés adaptées aux conditions climatiques locales.





LE FINANCEMENT

Budget de 12 000 € sur 4 ans,

financé par la Fondation de France, la Région PACA et le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

Des essais sur une vingtaine de variétés paysannes de blé ont été lancés chez les producteurs volontaires afin d'évaluer leur comportement agronomique et en panification.

HISTORIQUE DU PROJET

En 1986, des techniciens du Parc naturel régional du Luberon retrouvent d'anciennes variétés de blé, dont le « blé meunier d'Apt ». Gérard Guillot, producteur dans les Alpes de Haute Provence le multiplie alors sur sa ferme afin de conserver ce patrimoine territorial. Une dynamique autour de cette variété est née.

Il faudra attendre 2006, après des années de multiplication et de pédagogie, pour qu'un mouvement plus large voie le jour avec la mise en place d'une filière et d'une marque locale, associant le Parc, les agriculteurs et un meunier (Moulin de Grans dans les Bouches-du-Rhône). Depuis, les consommateurs locaux ont pu trouver de la farine et du pain au blé meunier d'Apt chez une quinzaine de boulangers.

En 2014, des producteurs ont souhaité évaluer le comportement agronomique et en panification d'autres variétés anciennes, notamment pour s'adapter au contexte climatique local, marqué par un stress hydrique de plus en plus important au printemps. Des essais sur une vingtaine de variétés paysannes sont lancés chez Gérard Daumas, agriculteur à Mane, avec l'appui d'Agribio 04 et d'Arvalis, puis décentralisés chez les producteurs volontaires. Le programme vise à permettre une sélection variétale adaptée aux objectifs des producteurs et des moulins intéressés par le développement d'une filière pour la définition d'un « terroir panicole»; la qualité finale du pain étant impactée par la combinaison de facteurs environnementaux, génétiques et par les pratiques boulangères.

Les enjeux de ce projet sont multiples:

- conserver un patrimoine riche et des savoir-faire paysans et artisanaux tradition-
- encourager une agriculture durable, garante de la qualité des paysages, de l'eau et de la biodiversité;
- créer une économie solidaire en contribuant au maintien des agriculteurs et des artisans locaux et à une plus juste rémunération;
- sensibiliser les citoyens à l'impact de l'alimentation sur la santé;
- diminuer la consommation d'énergie et la pollution liées au transport des marchandises grâce à des filières de proximité.





« Sauver ce qui reste de la biodiversité cultivée » Gérard Guillot, agriculteur dans le Luberon et pionnier dans la remise en culture de variétés locales

« Une sélection sévère m'a amené à retenir les blés capables de s'adapter aux sols peu riches, non irrigués et au climat changeant, aptes à être ressemés à l'infini, moissonnables mécaniquement, donnant des farines panifiables et agréables au goût. Le "Meunier d'Apt" a été la variété phare autour de laquelle le Parc naturel régional du Luberon et Agribio 04 ont pu initier la filière locale labélisée "pain du Luberon". Sauver ce qui reste de la biodiversité cultivée permet de constater que beaucoup de ces anciennes variétés ont une grande capacité d'adaptation aux aléas climatiques, une belle résistance aux maladies, une palette de goûts extraordinaires... Je me réjouis donc que les blés anciens bénéficient maintenant de la compétence conjuguée des agriculteurs, techniciens, scientifiques et chercheurs pour aller des premières constations empiriques vers des connaissances précises, précieuses et utilisables par tous demain et après-demain. »

_	J	0	J				
	_	لہ	4	_	_	ı.	 į.

edécouverte du blé meunier d'Apt

1987 Premières

multiplications

2004

Rencontre entre paysans et boulangers

2006-2007

Mise en place d'un réseau local blé-farine-pain

2014

Mise en place d'essais participatifs avec Agribio 04 et Arvalis

2016

Décentralisation des essais vers un terroir panicole

RÉSULTATS

- Identification de variétés adaptées au contexte climatique local changeant: 32 variétés testées.
- Caractérisation agronomique de ces variétés: rendement et composantes de rendement, protéines, hauteur en paille, maladies...
- Évaluation du comportement en panification de ces variétés.
- Étude sensorielle des pains issus de ces variétés avec l'appui de l'Institut technique d'agriculture biologique (Itab) pour tendre à la définition d'un terroir panicole reliant des pratiques, des variétés, un contexte climatique et pédologique à la saveur des pains.
- Implication d'une vingtaine de boulangers et de paysans boulangers et deux meuniers.
- Décentralisation en cours des essais agronomiques chez différents agriculteurs pour caractériser le comportement des variétés dans différents environnements de travail afin d'avoir une sélection la plus adaptée possible aux producteurs.
- Prémices d'un développement plus large de la filière avec des moulins locaux ayant manifesté leur intérêt pour développer des filières de blés du terroir.

FREINS ET LIMITES

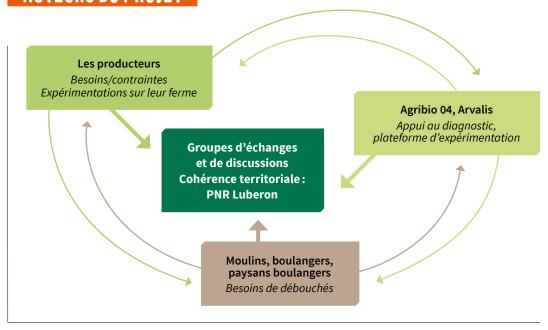
- La difficulté principale du développement de ce projet est le changement d'échelle vers une filière panicole territorialisée à base de variétés paysannes. Cette filière peut pour le moment être qualifiée de « niche » alors même que ses bienfaits environnementaux, socio-économiques et sanitaires (nutriments, digestibilité des glutens) sont de plus en plus reconnus. Un travail de fond pour permettre une adhésion plus large des consommateurs à ces produits semble donc nécessaire. La communication et une implication des consommateurs dans le projet semblent être les pistes sur lesquelles il sera nécessaire de travailler.
- À ce stade, la filière représente une faible part des revenus des boulangers **qui y sont inscrits** et son développement est contraint par la difficulté pour les producteurs de s'approvisionner en semences et la gestion délicate des flux entre les agriculteurs (peu équipés en stockage) et les meuniers.

TÉMOIGNAGE

«La redécouverte des savoir-faire humains et locaux» Mylène Maurel, chargée de mission Agriculture au Parc Naturel Régional du Luberone

« Ce que je trouve intéressant dans cette démarche est la manière dont un patrimoine local, qui est aussi agricole, est utilisé comme levier de développement d'un territoire. En tant que Parc Naturel Régional, cela montre que l'on est à la fois dans une démarche patrimoniale, environnementale (bio) et économique par la construction de filière. Le patrimoine est ici un levier économique qui amène une plus-value aux différents chenons de la filière: producteurs, transformateurs et artisans. On est en plus sur la valorisation sur des savoir-faire humains et locaux et leur transmission, voir leur redécouverte.»

ACTEURS DU PROJET



CONCLUSION

AGRICULTURE ET ALIMENTATION : UN PROJET DE SOCIÉTÉ

lus que jamais les agriculteurs sont reliés à leur territoire pour penser le développement de nouvelles activités, saisir des opportunités de commercialisation ou encore satisfaire à des exigences environnementales.

La production alimentaire reste la fonction première du travail de l'agriculteur, mais n'est pas la seule et ses choix sur la ferme ont des effets dans les autres sphères de la société.

Des activités complémentaires prennent des formes variées: services alimentaires (vente à la ferme, transformation...), production

> de ressources énergétiques, fournitures de matériaux de construction, services liés à la santé, accueil de personnes fragilisées, tourisme nature, préservation de l'environnement et des patrimoines (entretien des paysages, du bâti rural...), expertise-conseil, animation rurale et culturelle

> Ces activités s'appuient sur des coopérations nouvelles entre acteurs agricoles et non agricoles.

> Elles représentent un facteur de cohésion sociale, de développement territorial, de maintien de nombreux actifs en agriculture. Elles s'inscrivent ainsi dans toutes les dimensions de la durabilité. Il s'agit aujourd'hui de

mieux les connaître et les reconnaître, afin d'accompagner les agriculteurs qui souhaitent les développer.

Cette agriculture multifonctionnelle suppose que les professionnels agricoles s'impliquent dans des démarches et des dynamiques territoriales. Ils devront le faire en lien avec d'autres types d'entreprises pour contribuer à un développement économique plus en phase avec les besoins locaux.

La volonté de « produire autrement » conduit à appréhender la production alimentaire dans une large perspective et à différents niveaux,

qui peuvent influencer ou être influencés par les choix des agriculteurs sur leurs fermes.

Un bon fonctionnement de la démocratie suppose que l'on accorde à la question alimentaire une attention soutenue. Cette approche participe à maintenir ou développer une agriculture diversifiée pour des besoins locaux et à structurer l'offre alimentaire à l'échelle des territoires. Elle permet également de rapprocher agriculteurs, intermédiaires, collectivités, habitants, etc.

Les défis liés aux politiques alimentaires, parmi lesquels assurer un équilibre territorial durable, sont grands.

Qu'elles soient longues ou courtes, les filières doivent être organisées de façon à produire une alimentation respectueuse des humains, du point de vue de leur santé, des ressources et des paysages, et à garantir à tous ceux qui y sont engagés par leur travail une juste rémunération.

L'enjeu des systèmes agricoles et alimentaires territorialisés n'est pas d'opposer deux agricultures, l'une qui serait locale et biologique, une niche commerciale, l'autre d'exportation et conventionnelle, mais bien de travailler à de nouveaux équilibres, à des complémentarités, en fonction des Hommes et des ressources. Le rétablissement de filières courtes, productrices d'activités locales diversifiées, n'est pas l'abandon total de « cultures voyageuses », qui sont des richesses à partager entre les peuples

La relocalisation a d'abord pour effet d'entraîner de nouvelles réflexions sur les comportements alimentaires et l'accès à la nourriture.

Dépasser « la loi du marché mondialisé » (agricole et alimentaire) est maintenant urgent pour le maintien de paysans nombreux, d'une biodiversité et favoriser l'autonomie agricole et alimentaire des pays et des territoires.

POUR CONSTITUER DES AVANCÉES COMMUNES

Réseau CIVAM, groupes **CIVAM et AFIP locaux réunis** imaginent, accompagnent ou sont partenaires de projets qui associent les citoyens, les associations, les responsables politiques dans un souci de constituer des avancées communes dans le sens de la préservation des « communs ». Droit à l'alimentation et accès à une alimentation de qualité pour tous sont les moteurs de cet engagement.



Réseau CIVAM **Campagnes vivantes** 58, rue Régnault 75013 Paris Tél. 01 44 88 98 62 fncivam@globenet.org

www.civam.org

LE RÉSEAU CIVAM

Association d'éducation populaire, Réseau CIVAM c'est 13 000 adhérents et 140 groupe en France, unis autour de la volonté de :

- promouvoir une agriculture durable, innovante, territorialisée,
- promouvoir de territoires ruraux vivants et solidaires par la création d'activités et la relocalisation de l'économie,
- favoriser le décloisonnement des acteurs et le dialogue territorial,
- encourager l'émancipation intellectuelle, sociale et économique.

Plutôt accoucheurs d'idées que prescripteurs, les CIVAM agissent pour permettre à chacun de proposer ses propres solutions, en utilisant ses ressources et en se basant sur son expérience. Accueil social à la ferme, construction d'une économie proximité, transformation des systèmes de production, partage des terres... sont autant de moyens d'actions qui permettent à nos 140 groupes de s'inscrire dans une perspective de transformation sociale.



Adapter sa production carnée et découper en circuits courts, FRCIVAM Poitou Charentes, 2014.

Créer un atelier de transformation collectif. FRCIVAM Poitou Charentes/AFIPAR, 2013.

Créer un magasin de producteurs : la dimension collective de la vente directe, FRCIVAM Poitou Charentes/AFIPAR/ ACCEA+, 2013.

Circuits courts alimentaires et territoire: méthodes et repères pour observer et évaluer les dynamiques de rapprochement producteurs-consommateurs, FRCIVAM Bretagne, 2010.

Construire ensemble des circuits alimentaires de proximité, AFIP. 2009.

Création et développement d'un atelier viande en circuits courts, AFIPAR, 2013.

Croquer le territoire: quand les circuits courts se racontent, FRCIVAM Bretagne/Fédération des Parcs naturels régionaux, projet Locaterre, 2012 (voir aussi les vidéos du séminaire final Locaterre).

Des projets innovants sur des territoires ruraux: exemples du portage de paniers à Ardes Communautés et la filière chanvre Auvergne, FRCIVAM Auvergne, 2013.

Fiches expériences de démarches collectives en circuits courts, CIVAM d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 2008 à 2012.

Guide accompagnement projets collectifs en circuits courts Valorisation d'expériences de terrain en Massif Central, CIVAM d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 2008.

Guide de la restauration collective, FNCIVAM/Fondation Nicolas Hulot, 2009.

Guide des circuits courts en région Centre, InPACT Centre, 2012.

Guide méthologique de la mise en place d'un système de portage de repas / paniers de produits fermiers à domicile, FRCIVAM Auvergne (guide papier disponible sur demande ainsi que le diagnostic préalable).

Initiatives autour de la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation, FDCIVAM 31, 2010.

Introduire des produits locaux dans mon restaurant scolaire, CIVAM Défis Ruraux, 2013.

L'accompagnement au service des circuits courts, FNCIVAM, projet MECICO, 2013. (voir plus de publications du projet MECICO sur metiers-circuitscourts.org).

Le dictionnaire des circuits courts,

FR CIVAM Pays de la Loire (à commander en version papier).

Optimiser ses ventes en circuits courts: diffusion d'expériences, FRCIVAM Poitou-Charentes, 2015.

Paroles d'acteurs : les produits locaux dans les restaurants scolaires, CIVAM du Haut-Bocage, 2012.

Performance environnementale des circuits courts. La perception de la dimension environnementale des producteurs en circuits courts,

FRCIVAM Bretagne/CERD/Institut de l'Elevage/TRAME, CasDAR RCC, 2010-2013.

Repères pour transformer son lait et le vendre en direct, FRCIVAM Pays de la Loire/Chambre d'agriculture des Pays de la Loire/Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire,

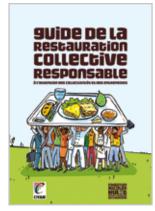
Répertoire des fiches expériences compétences, FNCIVAM, projet MECICO, 2013. (consulter les fiches individuellement sur <u>metiers-circuitscourts.org</u>)

Se professionnaliser à la vente en circuits courts en Massif Central - Référentiel métier pour six formes de vente, CIVAM d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 2008.

Vente directe: et si vous vous lanciez? *Mémento pour les porteurs de projet*, FRCIVAM Pays de la Loire/ Chambre d'agriculture des Pays de la Loire/ Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire, 2013.

Vente directe et circuits courts: quelques systèmes à la loupe, CIVAM de Languedoc-Roussillon/INRA/CIRAD/ Terres Vivantes 34/Foyers Ruraux 34/CIHEAM, projet CROC, 2007.







Retrouvez aussi des articles et des dossiers sur la thématique tous les mois dans Transrural Initiatives





Conception graphique: clairerobert.org / Imprimerie: Galaxy, Le Mans / 2017

REPLACER L'ALIMENTATION AU CŒUR DES TERRITOIRES

Aborder la complexité des systèmes alimentaires, concevoir l'alimentation comme moyen de repenser les politiques territoriales dans leur globalité, atteindre une réelle démocratie alimentaire permettant un accès de tous à une alimentation durable et de qualité... telles sont les ambitions des réseaux CIVAM et AFIP, devenus ensemble Réseau CIVAM en 2016.

Ce recueil d'initiatives s'attache à montrer, pour tous ceux et celles qui sont concernés par les questions agricoles et alimentaires (Réseau CIVAM, associations de développement agricole, paysans, responsables politiques, citoyens et « mangeurs ») combien il est utile, mais aussi complexe, de renouveler ces questions en les plaçant au cœur des territoires et des politiques publiques.

À travers la description de contextes et expériences menées dans notre réseau et grâce aux apports de chercheurs et d'acteurs engagés sur les territoires, cet ouvrage propose de nourrir la réflexion pour de nouvelles approches concertées et pour plus de démocratie autour de l'agriculture et de l'alimentation.

